

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 41 (1956)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, janvier 1956 — 41^e année — Paraît chaque mois

1

AU SEUIL DE L'AN NOUVEAU

Une fois détaché le dernier feuillet du calendrier, l'année 1955 appartient déjà à l'histoire. Cet éternel renouvellement nous incite, nous raiffeisenistes, à dresser à chaque transition, le bilan moral de notre activité, coup d'œil non seulement rétrospectif sur l'exercice qui vient de s'achever, mais également anticipé sur les tâches que nous réserve l'an nouveau.

Cette analyse nous permet de constater avec une reconnaissance non dissimulée que l'année 1955 nous a permis, à nous, confédérés, de vaquer à nos occupations dans la paix et la liberté. Chacun d'entre nous a eu le loisir de remplir la mission qui était la sienne, dans l'ordre et la tranquillité. Au surplus, nous sommes restés à l'abri de catastrophes naturelles. Notre économie est demeurée sous le signe de la haute conjoncture, procurant à chacun des possibilités de travail et, partant, de gain assuré. D'une façon générale, les récoltes ont donné des résultats satisfaisants. Certes, pour quelques-uns d'entre nous, le fardeau fut lourd à porter et leurs peines ont tendance à passer au second plan devant l'euphorie égoïste générale.

Heureux ressortissants d'un pays jouissant d'une administration politique enviée et nouvellement épargné des indescriptibles souffrances qu'endurent certains peuples opprimés, nous ressentons, en tant que chrétiens et confédérés, le besoin d'exprimer notre gratitude pour tant de bienfaits accumulés.

Raiffeisenistes !

L'année 1955 nous autorise à considérer les résultats acquis avec joie et satisfaction. 16 nouvelles fondations intervenues, dont 3 en Suisse romande, sont venues enrichir la belle phalange nationale de nos institutions rurales d'épargne et de crédit, portant ainsi l'effectif des Caisses affiliées à 1007. Sur la base des constatations faites, nous sommes en droit de supposer que le nombre des sociétaires, comme la somme des fonds confiés, accuseront des progressions respectables. Il n'est pas présumé de prétendre qu'à fin 1955, les Caisses Raiffeisen suisses compteront plus de 110 000 membres et que leurs bilans totaliseront une somme globale excédant quelque 1350 millions de francs. La confiance fondamentale, issue de plus de

50 années de travail constructif, et les conditions favorables de notre économie aidant, sont incontestablement les artisans des succès enregistrés. Ces derniers ne font que confirmer à nouveau l'actualité et la valeur des principes éprouvés, base indéfectible du système Raiffeisen et, par conséquent, des progrès enregistrés et futurs.

Pour le mouvement tout entier, l'année 1955 sera gravée en lettres d'or dans les annales du raiffeisenisme. Elle nous apporte, en effet, un événement capital, la fondation de la 1000^e Caisse de Coldrerio, en pays tessinois, ouvrant ainsi une étape nouvelle dans le graphique ascensionnel de notre organisation helvétique. Un peu plus de 50 années ont assuré à l'œuvre philanthropique du grand Raiffeisen une éclosion manifeste dans notre pays. Ainsi 1000 communes rurales, parmi lesquels maints villages de montagne des plus reculés, possèdent désormais leur institution autonome d'épargne et de crédit, assurant ainsi à leurs populations la fructification des dépôts confiés par leur utilisation sur place.

Nous sommes donc en droit de nous réjouir quant au résultat de la mission accomplie. A cette occasion, nous adressons un sentiment de considération sincère et de reconnaissante gratitude à nos amis et collaborateurs suisses romands, unis aux coopérateurs de Suisse allemande et du Tessin

1916 * 1956

LE MESSAGER A 40 ANS

Il présente à tous ses collaborateurs, lecteurs et amis
ses vœux les meilleurs pour la Nouvelle Année.

pour la réalisation du même idéal, dans un esprit de désintéressé dévouement. Nous sommes pleinement conscients de leur fidèle collaboration et savons estimer à sa juste valeur la part que nous leur devons, eu égard aux résultats obtenus.

Au début de l'année nouvelle, le *Messageur Raiffeisen*, organe romand de l'Union, compte 40 ans d'existence. Certes, cet anniversaire ne saurait nous inciter à fêter son jubilé. Il nous apparaît cependant opportun de relever avec satisfaction l'intérêt grandissant que suscite, d'année en année, notre publication mensuelle de langue française, et profitons de l'occasion pour exprimer nos remerciements à tous ses amis et lecteurs fidèles. Nous estimons pleinement la mission d'information et d'instruction accomplie par cet organe en faveur des Caisses, en tant que porte-parole de l'organisation et gardien de l'idéal Raiffeisen. Les efforts de la direction et de la rédaction en vue de contribuer toujours mieux à la réalisation

des objectifs fixés seront poursuivis au cours de l'an nouveau.

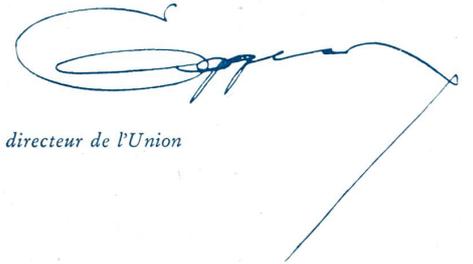
Le coup d'œil rétrospectif sur l'étape parcourue fait naître en nous tous le besoin de remercier. De remercier avant tout le Créateur de toutes choses, pour la bénédiction renouvelée qu'Il a daigné nous accorder cette année encore, permettant ainsi le digne couronnement des efforts entrepris. Notre profonde gratitude s'adresse également aux milliers de raiffeisenistes infatigables, membres des Comités de direction, des Conseils de surveillance, caissiers ou sociétaires de chaque institution, qui, jour après jour, mettent dans un esprit de noble désintéressement leurs forces et capacités au service de notre idéal commun pour le bien de la collectivité.

Si l'exercice qui s'achève nous engage avant tout à remercier, nous sommes en droit d'accueillir avec confiance l'année qui commence. Dans l'union et la coopération, nous sommes fermement décidés à vaincre

les difficultés que 1956 peut nous réserver et à mener à bien la mission qui nous a été assignée par les pionniers de l'œuvre. Par le respect intégral et sans condition des principes de base, nous tenterons de contribuer au bien-être de chacun, comme à l'épanouissement heureux de notre chère patrie.

Dans cet esprit, nous souhaitons à tous nos fidèles collaborateurs, amis et sympathisants de la cause Raiffeisen, ainsi qu'aux lecteurs du *Messageur*, avec l'expression réitérée de notre profonde gratitude, une

Bonne et heureuse Année bénie.



directeur de l'Union

LE DERNIER SOIR

par Henri de Régnier

*La haute lampe
Brûle sur la table en silence,
Droite parmi les livres lus
Où ma tête s'est inclinée.*

*Je n'entends plus,
Mélancolique et vigilante,
Passer et rôder par la chambre
La vieille année*

*Elle s'est faite humble, patiente et
En sa grise robe d'hiver, [grave
Pour s'asseoir près de l'âtre clair
Où se chauffent ses mains baissées...*

*L'horloge haute,
En sa maison d'écaillé et de buis,
Ajoute une heure à l'heure qui fuit.
Et le temps va de l'une à l'autre
Jusqu'à minuit.*

*Alors la silencieuse année, assise
A l'âtre en sa robe grise,
Se lève et rallume le feu qui s'éteint ;
Une grande flamme d'espoir
Monte et rougit le pavé noir
Et réchauffe ses mains glacées.
Et je crois voir,
Au seuil déjà du temps qui vient,
Son visage nouveau sourire à mes
[pensées.*

Le Messageur a 40 ans

Avec son numéro de décembre dernier, le *Messageur Raiffeisen* a entendu sonner sa 40^e année d'existence.

Ce lui est l'occasion de faire une petite halte au bord du chemin... de jeter un coup d'œil en arrière sur un passé déjà long, de s'interroger sur les fruits de sa mission, d'énoncer quelques réflexions de circonstance, puis d'ouvrir son cœur pour témoigner sa gratitude à ses fondateurs, à ses collaborateurs, à la Direction, aux autorités de l'Union ainsi qu'aux Caisses affiliées pour toute leur bienveillante sollicitude et pour leur précieux appui, enfin d'exprimer sa joie et sa satisfaction à servir de son mieux et avec toute sa sincérité le bel et noble idéal raiffeiseniste... pour reprendre ensuite, avec plus d'enthousiasme encore, d'un pas ferme et confiant, sa marche vers l'avenir.

La presse de l'Union a, comme père spirituel, le vénérable curé Traber, auquel le mouvement Raiffeisen suisse doit non seulement sa naissance, mais également presque tout ce qui constitue son organisation. Il avait tout prévu. C'est en effet le pionnier Traber qui, s'étant rapidement rendu compte de la nécessité absolue pour le mouvement de posséder son propre organe de presse, réalisa cette idée en dépit de l'indifférence et de tous les obstacles qui lui furent opposés, donnant là une démonstration caractéristique de sa clairvoyance, de son esprit de décision et de sa ténacité.

Le Messageur a naturellement aussi son histoire qu'on lui permettra de retracer brièvement en ce jour d'anniversaire. Comme cette histoire est intimement liée à celle du mouvement Raiffeisen tout entier, elle intéressera sans doute les lecteurs et éveillera des souvenirs chez tous ceux qui ont guidé les premiers pas de notre petit organe, qui l'ont assisté de quelque manière que ce soit au cours de son existence.

L'idée de Traber, qui a présidé à la création de l'organe de presse de l'Union, était de vulgariser dans notre pays la doctrine de Raiffeisen, de fournir à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de notre mouvement, les armes nécessaires à l'accomplissement de leur tâche et de servir de trait d'union entre l'organisme central d'une part, les Caisses affiliées et leurs sociétaires d'autre part. Cette mission qui lui a été assignée, *le Messageur* l'a-t-il pleinement remplie au cours de ses 40 premières années d'existence ? Il se le demande car, aussi bien les critiques objectives que les encouragements et les bons conseils susceptibles de le guider quelque peu, lui ont fait presque toujours défaut. Il a dû, mois après mois, chercher seul sa voie, s'agrippant au guide sûr, ne perdant jamais de vue le phare lumineux que constituent les idéaux fondamentaux des pionniers du mouvement.

Certes, le modeste *Messageur* a parfaitement conscience de l'insuffisance de ses

moyens dans l'accomplissement d'une tâche qu'il entrevoit plus vaste encore que celle réalisée jusqu'ici et qu'il voudrait remplir dans la plénitude de sa conception. Un journal spécialisé manque parfois de vie, de vivacité, de diversité. Son champ d'action est forcément restreint; la manne à distribuer est également limitée. Mais comme il y a mis toutes ses forces, tout son cœur et toute son âme, il aime à croire que ceux auxquels il n'a pu peut-être toujours donner entière satisfaction voudront bien lui témoigner quelque indulgence. Il ose croire que ces efforts n'ont pas été vains et qu'il a su rendre quelques services aux dirigeants des

Caisses romandes tout en servant utilement, sur le terrain suisse, la cause raiffeiseniste qui nous est si chère. Et si le mouvement des mutualités de crédit a pris, au cours de ces 40 dernières années un développement aussi réjouissant en terre romande où il est actuellement en plein épanouissement, *le Messenger* pense ne pas manquer à l'humilité en s'en octroyant une petite part des mérites. Ces succès sont dignes de procurer joie et satisfaction, en ce jour d'anniversaire, à ses initiateurs, à ses nombreux amis et, en plus, de vifs encouragements à tous ses fidèles et chers collaborateurs.

La rédaction.

L'HISTOIRE DU MESSENGER

Lorsque, vers 1870, le père Raiffeisen eut groupé ses Caisses locales en une Union générale et les eut dotées d'une Caisse centrale et d'un Office de revision, il fonda immédiatement un organe de presse lui permettant de demeurer en contact permanent avec les dirigeants des différentes sections affiliées.

En Suisse, la création d'un organe officiel fut aussi envisagée dès la fondation de l'Union. Le paragraphe 12, chiffre 5, des statuts de l'Union publiés le 12 juin 1902 prescrit en effet que les Caisses affiliées sont tenues « de recevoir les communications périodiques de l'Union, éventuellement un journal paraissant régulièrement, dont l'ampleur et la tenue sont à fixer par l'assemblée générale, comme aussi le nombre des exemplaires à accepter par chaque coopérative ». Mais, en raison des frais prévus, il ne fut pas possible à la jeune organisation de réaliser le projet.

Cependant, cette idée resta constamment sur le tapis et fut débattue à maintes reprises au sein des Comités centraux et des assemblées générales de l'Union. Le curé Traber et ses collaborateurs sentaient trop la nécessité d'un organe propre et indépendant pour la propagation de leurs idées, pour le maintien des contacts étroits avec les Caisses dispersées aux quatre coins du pays et pour l'orientation du développement du mouvement tout entier. Et puisque l'Union ne pouvait se résoudre à assumer cette publication, Traber, qu'aucun obstacle n'arrêtait, prit la résolution énergique « de trouver coûte que coûte une solution à ce problème toujours remis en discussion ». Et tout à fait à l'improviste, à ses risques et périls, par ses soins personnels, il fit paraître, en 1912, le premier numéro du journal *Der schweizerische Raiffeisenbote*, précurseur de notre *Messenger Raiffeisen*. L'en-tête dans

les deux langues, portait la remarque : « Cette feuille paraît tous les quinze jours. » La publication contenait des articles en allemand et en français. Dans l'introduction, le curé Traber s'adressait aux Caisses par ces mots :

« Ce que l'assemblée générale représentant 5 à 6000 hommes a toujours renvoyé à plus tard, soit la publication d'un petit organe de l'Union, c'est ce qu'essaient aujourd'hui, à leurs propres risques pour l'année 1912, le soussigné et l'éditeur. Un organe de l'Union doit servir d'une manière efficace à répandre l'esprit de Raiffeisen qui n'existe presque pas en Suisse, à donner des conseils et des renseignements et il peut être utilisé comme boîte aux lettres pour des questions intéressant les Caisses. »

Ce petit organe rencontra l'approbation des Caisses, mais il eut une existence éphémère. En 1912 parurent dix numéros, en 1913 quatre seulement, le dernier en juin. Des divergences de vue au sujet de l'organisation de la Caisse centrale avaient entraîné à ce moment la démission du comité en fonction ayant à sa tête le curé Traber. Celui-ci abandonna également la rédaction de son périodique.

Le Comité de direction de l'Union s'occupa activement de la question de l'organe de presse. Le Congrès de mai 1913 avait pris la décision dont voici la teneur :

« L'assemblée générale charge le Comité de direction de l'Union de l'édition d'un journal officiel propre au mouvement. Il paraîtra tous les mois. *Pour les sections de langue française, une édition spéciale suivra*, dès qu'on aura reçu un nombre suffisant de demandes. C'est au Comité de direction qu'il appartient de s'occuper de la rédaction qui convient et de la rétribuer. »

Le 7 juillet 1913, paraissait alors, sous l'égide de l'Union, le premier numéro du

nouveau *Raiffeisenbote*. Le curé Traber ayant catégoriquement refusé de prendre la direction de l'organe, la rédaction en était assumée par une commission composée de M. Liner, président de l'Union, du curé Scheffold, président du Conseil de surveillance, et de l'inspecteur Stadelmann. A fin 1918, la direction du journal fut confiée à M. Jean Heuberger, le nouveau secrétaire de l'Union, qui s'acquitta seul de cette tâche jusqu'en 1946, année où il s'adjoignit la collaboration de M. A. Edelmann, dr en droit, rédacteur attiré depuis la mort du directeur Heuberger en 1950.

Les Caisses de Suisse alémanique étant dotées de leur journal, les Caisses romandes éprouvaient aussi ardemment le besoin de posséder le leur en propre. Une décision de principe avait été prise lors de l'assemblée générale en 1913, mais on ne comptait alors que 31 Caisses romandes sur 159 Caisses affiliées, de sorte que la publication du journal en français aurait laissé un trop gros déficit à l'Union. Patientant encore jusqu'à l'assemblée générale de 1914, la Direction de l'Union fournit chaque trimestre aux Caisses de langue française, sous forme de circulaire « un résumé du contenu des numéros parus en langue allemande, tout en publiant dans les deux langues, dans l'édition allemande, les décisions prises aux séances du Comité de la direction ».

L'étude de la question fut énergiquement poursuivie, en séance du Comité central du 14 février 1914, comme à l'assemblée générale du 23 septembre de la même année à Berne où elle fut introduite par le pasteur Mounoud, qui demandait que le Comité de direction fût autorisé à prendre les mesures nécessaires pour publier une édition française de l'organe de l'Union. Accueillie avec bienveillance, cette demande ne put encore être réalisée pour des raisons financières. A l'assemblée d'Olten du 17 avril 1915, les Romands exprimèrent de nouveau avec plus d'insistance le désir d'avoir leur journal.

A la réunion commune des Conseils de l'Union des 21 et 22 juin 1915 fut prise la résolution définitive de publier sans retard une édition française du journal. Sa rédaction fut confiée à une commission de trois membres : MM. Mounoud, Figi et Schwaller. « Ils reçurent pleins pouvoirs pour rédiger et faire paraître le journal comme bon leur semblerait ». Le nombre des Caisses romandes était de 46. Chaque Caisse devait recevoir au moins dix exemplaires du journal par centaine de membres.

Enfin, le 20 janvier 1916, parut le premier numéro du journal raiffeiseniste en langue française, sous le titre « *Le Messenger Raiffeisen*, moniteur financier rural, organe officiel romand de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen ». *Le Messenger* actuel était né. L'année suivante, MM. Figi et Schwaller

furent remplacés à la commission par MM. Gaspoz et Raemy. En 1920, la commission de rédaction ayant été dissoute, le pasteur Mounoud assumait seul la rédaction avec le concours du secrétariat central de l'Union jusqu'en 1926, année où il donna sa démission. Il avait dirigé ainsi le journal avec distinction pendant onze ans et on ne peut que rendre hommage au premier rédacteur du *Message*. Dès 1927, la rédaction du journal passa entièrement au bureau de l'Union de Saint-Gall qui confia cette responsabilité aux bons soins du secrétaire-adjoint, M. Henry Serex, qui mit tous ses talents et son cœur à l'accomplissement de sa tâche jusqu'à sa mort survenue le 28 février 1954. Le rédacteur responsable actuel continue à conduire le *Message* sur la voie que lui ont tracée ses fondateurs. Cette mission n'a pas varié; elle est claire et bien définie. Si elle doit tenir compte de l'évolution des temps, s'adapter aux circonstances du moment, elle n'en reste pas moins exactement celle que traçait le vénéré curé Traber dans son premier numéro du *Raiffeisenbote*, en 1912, et celle que répétait le premier numéro du *Message* en 1916, éditorial que nous nous plaisions à reproduire ci-après.

Au cours des ans, la rédaction eut la satisfaction de compter sur de fidèles collaborateurs, parmi lesquels il convient de citer tout spécialement M. le curé Raemy, de Morlon, pionnier raiffeiseniste en terre fribourgeoise. Ses articles autorisés et ses études sur les principes de Raiffeisen ont toujours été particulièrement appréciés des lecteurs. Actuellement, le pionnier raiffeiseniste jurassien, M. l'abbé A. Montavon, curé retraité à Boncourt, ancien membre du Conseil de surveillance de l'Union, met sa connaissance du mouvement, son expérience et son érudition au service de notre journal dans ses réguliers et fort goûtés « Propos du vieux moraliste ». Des collaborateurs occasionnels apportent de temps en temps une contribution bienvenue. Au service du mouvement Raiffeisen, le *Message* aimerait devenir plus encore le journal de tous en profitant de collaborations bénévoles, spontanées, qui feraient davantage de lui un forum où se débattent des idées, celles nées de praticiens de la même et noble cause du mutualisme de crédit.

L'impression et l'expédition du *Message Raiffeisen* furent confiées dès le début à la firme A. Bovard-Giddey, à Lausanne. Cette maison voua ses soins au développement de notre organe de langue française, si bien qu'à l'heure actuelle encore, son successeur, la firme Fawer & Favre S. A., continue à bénéficier de la confiance des autorités de l'Union. En entrant dans sa 10^e année, le 1^{er} janvier 1925, le *Message* a revêtu un format plus grand que celui du début et dès lors, ses numéros commencèrent à compter

8 ou 12 pages et même plus, au lieu de 4 seulement précédemment. A l'occasion de son 40^e anniversaire, il se présente avec un petit air de fête et son en-tête quelque peu aéré.

Le prix des abonnements obligatoires était de 1 franc de 1916 à 1919, puis de 1 fr. 50. Les frais d'impression et d'administration s'accroissant constamment, ce prix a passé de 2 francs en 1942 à 2 fr. 50 en 1948. Il est de 3 francs depuis 1952. Au cours de ces 40 années, le nombre des abonnés n'a cessé d'augmenter, signe manifeste de l'intérêt que lui portent les Caisses et leurs membres. En 1916, ce nombre n'était que de 700. Il a passé à 1100 en 1921, à 2000 en 1926, à 3500 en 1936, à 6200 en 1946. A ce jour, on compte 8800 abonnés. *62 Caisses affiliées ont abonné tous leurs sociétaires*. Et tous ces résultats ont été obtenus sans qu'une propagande particulière ait été déployée pour sa diffusion.

Depuis 1945, le *Message Raiffeisen* réserve une place spéciale à l'intention des abonnés de langue italienne au nombre de 300 actuellement. Tout en lisant leur *Pagina dei raiffeisenisti della Svizzera italiana*, nos frères latins de la Suisse méridionale profitent certainement, dans une large mesure, de la partie française du journal. La rédaction du *Message* se sent heureuse de collaborer avec sa sœur de la partie italienne et lui accordera l'hospitalité aussi longtemps qu'elle voudra bien en bénéficier.

Ces brèves notes historiques montrent que le *Message* s'est constamment développé au cours de ses 40 ans d'existence. Etant le porte-parole du mouvement, il s'est mis à la disposition des différentes fédérations cantonales ou régionales et des Caisses locales dont il se plaît à mettre l'activité en évidence. Il est au service avant tout de la classe moyenne, des populations rurales, paysannes et artisanales et ouvrières, dont il s'efforce de favoriser l'indépendance économique et auxquelles il contribue à apporter un peu plus de prospérité. Comme journal populaire spécialisé, il a conquis une place honorable et certainement utile dans la presse rurale romande.

Fx.

A nos lecteurs

Nous nous plaisions à reproduire les principaux passages de l'éditorial du tout premier numéro du Message Raiffeisen, paru le 20 janvier 1916. Il fait ressortir avec quelle vivacité et quelle fermeté les responsables de l'époque avaient conscience du besoin de la presse et de sa mission. Malgré le recul de 40 ans, c'est encore tout le programme d'action de la rédaction d'aujourd'hui. C'est encore notre même mot d'ordre.

(Réd.)

Depuis tantôt trois ans, les Caisses Raiffeisen de la Suisse alémanique ont leur organe officiel où, chaque mois, les questions qui les intéressent sont exposées dans leur langue, en des articles d'allures simples et pratiques. Le nombre toujours plus grand de nos sections romandes nous imposait de les mettre, elles aussi, en possession de ce moyen de vulgarisation et de propagande qu'est le journal. Nous ne pouvions hésiter sur la question de principe, tranchée en son temps par une décision de l'assemblée générale; seules des raisons d'opportunité et d'économie nous laissaient perplexes.

Le sens de la solidarité que l'on cherche à développer entre les membres d'une même Caisse fait trop souvent défaut entre les Caisses, affiliées au même faisceau central et qui ne réalisent pas assez qu'elles ne sauraient vivre dans l'isolement. La prospérité de la communauté est une des conditions essentielles du bien-être de ses associés. Initier les sections locales aux préoccupations de l'organisation nationale à laquelle elles ont adhéré est une des tâches les plus importantes du pouvoir central; y faillir serait compromettre le progrès de la cause Raiffeisen suisse. Combien aussi, d'entre nos associés, qui n'ont pas une idée bien nette des principes qui sont à la base de nos Caisses, et qui ne voient guère de différence entre elles et les institutions financières qui leur ont jusqu'ici servi de banquiers! La plupart sont venus à nous, attirés par le seul désir d'obtenir des crédits à meilleur marché qu'ailleurs: les préoccupations d'ordre moral et social furent étrangères à leur candidature. Non pas qu'ils en méconnaissent l'importance en d'autres domaines ou dans la conduite générale de leur vie, mais ils étaient imbus des idées qui ont cours dans le monde des affaires et qu'ils avaient acceptées sans en contrôler la portée.

Pour que nos Caisses, comme telles, puissent accomplir la mission éducatrice à laquelle nous les croyons appelées, et qui était dans les intentions de leurs fondateurs, il importe que leurs principes généraux soient expliqués, commentés en toute occasion. Nous y tâcherons sans cesse et, en ce faisant, nous aurons conscience de travailler à la grandeur et à la prospérité de la patrie.

Organe de propagande Raiffeisen, nous ne cacherons pas nos convictions et nous serons à l'affût de toutes les pratiques qui nous paraîtront susceptibles de dénaturer l'esprit de nos institutions.

Mais notre ambition va plus loin et nous désirons atteindre des milieux jusqu'ici étrangers à nos idées. Les questions financières générales sont trop souvent ignorées ou mal comprises des agriculteurs, qui sont ainsi dans une dépendance presque absolue à l'égard des hommes d'affaires de tout aca-

bit qui sollicitent leur confiance sans toujours la mériter. Nous nous efforcerons de les mettre à la portée du public spécial auquel nous nous adressons. A ceux qui seraient tentés de mettre en doute nos capacités journalistiques et financières, nous demanderons qu'on veuille bien nous faire crédit d'une année au moins. Du fait que les responsabilités de la rédaction ne seront pas assumées par des professionnels résultera, nous l'espérons, plus de clarté et plus de simplicité dans l'exposition des sujets que nous aurons à traiter. Nous pensons que

d'autres que les membres de nos mutualités de crédit trouveront profit à recevoir et à lire notre « Moniteur financier » qui vient remplir une lacune dans notre presse agricole.

Nous ferons de notre mieux, n'ayant d'autre but que de travailler à la diffusion d'idées qui nous sont chères parce que nous en avons expérimenté la justesse et la vérité.

Tel est notre programme : la suite dira si nous sommes capables de le conduire à bonne fin.

Le Comité central.

LES BANQUES SUISSES EN 1954

Toutes les banques suisses doivent remettre chaque année à la Banque nationale suisse leur bilan et compte de profits et pertes avec de nombreuses données statistiques complémentaires. Pour ce qui concerne les Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, ce travail fort considérable est exécuté bénévolement par l'Office de revision.

Cette vaste documentation est alors épluchée, ordonnée, commentée par le Service d'études économiques et de statistique de la Banque nationale et fait finalement l'objet d'une volumineuse publication officielle intitulée *Das schweizerische Bankwesen* qui mériterait certainement d'être présentée aussi intégralement en français, la partie statistique seule contenant les indications utiles dans cette langue nationale.

Comme ses devanciers, le 38^e fascicule de cet Annuaire de la Banque en Suisse, qui vient de paraître sous forme d'un volume de 272 pages, fournit une documentation étendue sur la situation et l'activité des établissements bancaires en 1954.

La Suisse dispose d'un réseau bancaire extrêmement dense dont les ramifications s'étendent sur l'ensemble du pays. La statistique englobe 1406 instituts dont 415 banques et caisses d'épargne et 991 Caisses Raiffeisen. Pour déterminer le nombre des bureaux bancaires ouverts, il faudrait encore ajouter les nombreuses agences et succursales, les bureaux de recettes répandus dans la Suisse entière ainsi que les banques privées et les banques étrangères ayant une succursale dans notre pays.

Pour pouvoir porter un jugement sur l'activité bancaire suisse, il serait indispensable de constituer dans l'ensemble des banques certains groupements selon des critères bien déterminés. Or, la caractéristique de la banque suisse est le fait qu'il n'existe pas une spécialisation très poussée, sauf peut-être pour le crédit hypothécaire. Toutes les banques pratiquent plus ou moins l'ensemble des opérations bancaires. La répartition régionale de leur activité est en revanche

beaucoup plus marquée. Il est ainsi malaisé de classer les banques en conformité de leur caractère économique.

La statistique présente les banques selon la classification suivante :

1. Le premier groupe comprend 24 *banques cantonales* proprement dites — instituts d'Etat purs ou sociétés anonymes avec participation de l'Etat et fondées sur une loi cantonale — auxquelles on a ajouté 3 instituts de crédit foncier, le Crédit foncier vaudois et les 2 Caisses hypothécaires des cantons de Genève et de Berne, présentant la même structure juridique. En raison du caractère des banques qui la composent, cette catégorie est la plus stable de la statistique bancaire.
2. Le groupe des 5 *grandes banques* comprend les instituts dont les affaires s'étendent non seulement sur tout le territoire de la Suisse, mais qui entretiennent également d'étroites relations internationales. Ce sont les banques commerciales au sens propre, spécialisées dans le crédit à court terme et qui jouent notamment un rôle important dans le lancement des emprunts.
3. Le groupe des 172 *banques locales* comprend tous les instituts de moyenne et de petite importance pratiquant, en général, la plupart des affaires bancaires mais dans un rayon géographique limité. La statistique les a subdivisées en deux catégories : les 92 *banques de crédit foncier* qui ont des créances hypothécaires à concurrence d'au moins 60 % de leur bilan et les 80 *autres banques locales*.
4. Les 118 *Caisses d'épargne* ont, elles-mêmes, adopté ce critère dans leurs statuts. Leur but essentiel est d'offrir des possibilités de placement à l'épargne. Elles visent surtout à favoriser l'épargne qu'elles placent en majeure partie

en hypothèques dont la proportion est presque aussi élevée que dans les banques de crédit foncier. Si elles font l'objet d'un groupement spécial, c'est précisément parce que leur fonction primaire est de récolter l'épargne et non de placer des fonds.

5. Le 5^e groupe comprend 1004 *Caisses de crédit mutuel* qui sont des coopératives caractérisées par la responsabilité solidaire de leurs membres. Elles servent essentiellement à assurer les besoins de crédit des populations rurales et se procurent leurs fonds en recueillant l'épargne populaire sous forme de dépôts d'épargne et d'obligations de caisse. Ce sont tout spécialement les 991 Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse.
6. Enfin, dans un dernier groupe et pour épurer celui des banques locales parce qu'elles n'en ont pas ce caractère, on a réuni les 80 *autres banques*. Ce sont des instituts qui s'occupent essentiellement du commerce des titres, de gérances de fortunes, du petit crédit, du financement des ventes à tempérament, ou dont les actifs sont presque exclusivement constitués par des placements hypothécaires à l'étranger. Ce groupe, assez hétérogène, est celui qu'on pourrait appeler les « Divers ».

La *somme globale des bilans* de tous ces instituts bancaires se monte à 34,28 milliards de francs, en augmentation de 1,9 milliard, soit de 5,9 % sur l'année précédente. La situation est la suivante pour les différents groupes (en millions de francs) :

	Augmentation en 1954	Total fin 1954	Participation en %
Banques cantonales	610	12 728	37,1
Grandes banques	414	9 686	28,2
Banques locales	464	6 609	19,3
Caisses d'épargne	168	2 799	8,2
Caisses de crédit mutuel	99	1 301	3,8
Autres banques	150	1 157	3,4
	1 905	34 280	100

La progression des bilans de 1905 millions est supérieure de 104 millions à celle de l'année précédente; elle ne saurait être attribuée qu'au développement favorable de l'économie générale. Exprimée en chiffres relatifs, l'augmentation est de 5 % chez les banques cantonales, de 4,5 % chez les grandes banques, de 7,7 % chez les banques locales, de 6,4 % dans les caisses d'épargne, de 8,2 % dans les *Caisses de crédit mutuel* et de 14,9 % pour la catégorie des autres banques.

Le bilan global des *Caisses Raiffeisen* a augmenté de 98 millions, soit de 8,2 %

contre 85 millions ou de 7,7 % l'année précédente. Cette réjouissante accentuation intervenue dans la progression résulte bien entendu de la conjoncture, mais pour une grosse part aussi, il faut le préciser, de la considération dont ces sympathiques Caisses de crédit rural sont de plus en plus entourées. L'augmentation est d'autant plus remarquable que les dépôts confiés proviennent presque exclusivement de l'épargne populaire.

Un intéressant tableau est celui qui donne la classification des établissements de crédit selon leur constitution juridique :

	Nombre de banques	Bilan en %
Institutions d'Etat	24	31,7
Etablissements communaux	45	1,4
Sociétés anonymes	223	48,9
Coopératives	1104	16,7
Autres instituts	10	1,3
	<u>1406</u>	<u>100</u>

Les sociétés anonymes détiennent ainsi près de la moitié des dépôts du public et les institutions d'Etat moins du tiers. Au cours des ans, l'influence de l'Etat s'atténue insensiblement au profit des sociétés anonymes et des coopératives. En 1950, les sociétés anonymes représentaient seulement le 47,9 % des bilans et les coopératives le 15,9 % alors que les institutions d'Etat figuraient au tableau par 33,1 %. L'importance des deux autres groupements n'a pour ainsi dire pas varié durant cette même période.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des banques a atteint 396 milliards de francs avec une augmentation de 71 milliards, alors que cette dernière n'avait été que de 14, respectivement 16 milliards pour les deux années précédentes. Pour une augmentation de bilan de 6 %, elles est de 21,8 % pour le mouvement général d'affaires. Les cinq grandes banques se taillent la part du lion avec 235 milliards de chiffre d'affaires, soit le 59 % du mouvement de l'ensemble des banques suisses. La relation entre la somme du bilan et le chiffre d'affaires varie entre 2,9 % pour les grandes banques et 67,7 % pour les caisses d'épargne. Il en ressort qu'en moyenne les banques ont fait rouler 12 1/2 fois la somme de leur bilan, les grandes banques même 38 fois. Dans les Caisses Raiffeisen, le bilan a roulé un peu plus de 2 fois, puisque le bilan total représente le 47,7 % du roulement général.

Nous nous proposons de fouiller plus profondément les tableaux que nous offre la vaste documentation de la Banque nationale pour analyser les différents éléments des bilans et du compte de profits et pertes. Nous nous efforcerons tout spécialement de faire ressortir la place des Caisses Raiffeisen à la lumière de la statistique bancaire. C'est ce que nous verrons dans de prochains articles.

Fx.

Chronique économique

MARCHÉ DE L'ARGENT ET TAUX DE L'INTÉRÊT

Si nous considérons le développement économique de notre pays, nous pouvons nous en réjouir. Notre monnaie est saine et le degré de plein emploi est le plus élevé que nous ayons enregistré. En même temps, notre potentiel de production a fortement augmenté grâce à de nombreux investissements, ce qu'atteste l'évolution favorable des exportations qui, d'année en année, atteignent un nouveau record. Le personnel et les chefs d'entreprises ayant fourni un gros effort, la rationalisation des exploitations ayant fait de rapides progrès et la hausse des prix ayant été fortement freinée, l'industrie a conservé sa capacité de concurrence sur les marchés étrangers où pourtant la lutte est devenue manifestement plus âpre.

L'année 1955 a bien pris la suite de ces temps de prospérité d'après-guerre. Cependant une constatation s'impose. Jusqu'en 1952-53, le développement constant des affaires était attribué à des facteurs passagers : reconstruction des pays dévastés par la guerre, formation de stocks de matières premières, remplacement des machines et des appareils de production détruits durant les hostilités, conflits dans les pays d'Orient, dans les colonies, tension internationale, guerre froide... Après la détente intervenue dans la situation mondiale, l'essor actuel doit avoir d'autres causes qu'il faut chercher dans le développement toujours plus poussé de l'économie et de l'initiative privée, ce qui est d'un heureux présage. Les dernières données confirment ce pronostic : l'expansion économique se poursuit dans la plupart des pays industriels, l'économie européenne côtoie presque toujours le plein emploi. En Suisse, l'entrée des commandes permet de prévoir le maintien, sinon l'augmentation de l'activité pendant un temps plus ou moins long.

Qu'en est-il, dans ces circonstances, du marché de l'argent et des perspectives d'avenir ? Jusqu'à fin 1954, nous vivions une période d'abondance de liquidité. Le marché regorgeait d'argent, de sorte qu'une forte pression avait ramené les taux à des minima jamais atteints. Le taux moyen de rendement des emprunts de la Confédération était tombé à 2,18 %. La tendance s'accroissant, on a assisté à ce phénomène de voir les déposants se rebiffer contre cette baisse des taux en refusant de souscrire aux émissions d'emprunts suisses à 2 1/2 % et 2 3/4 % pour se rabattre sur les emprunts étrangers aux conditions par trop alléchantes. Et on a connu l'échec partiel de certains emprunts suisses.

Mais la situation s'est modifiée. Sur le marché des capitaux, le resserrement des disponibilités constaté depuis le début de l'année se confirme et s'accroît. Si le marché reste liquide, cette liquidité s'est fortement restreinte et elle est surtout très inégalement répartie dans les différents secteurs bancaires. Si les grands instituts ont, en général, conservé de larges moyens de paiement — ce qui ressort des bilans hebdomadaires de la Banque nationale — l'argent fait partiellement ou totalement défaut chez les banques locales ou régionales. Plusieurs d'entre elles ont dû faire appel au « Fonds » de l'A.V.S. ou à la Centrale des lettres de gage pour être à même de répondre aux nombreuses demandes de crédit résultant du secteur de la construction comme de celui de l'industrie et du commerce. Elles en sont ainsi tributaires. *Dans cet ordre d'idée, soulignons que les Caisses Raiffeisen ne souffrent pas du manque de liquidité, cela grâce à la considération dont elles sont l'objet. Elles jouissent de la confiance des déposants parce qu'elles sont résolues à conserver et à défendre toute leur indépendance qui fait leur force et qu'on leur envie.*

Mais quelles sont les causes de cette rarefaction des capitaux ? C'est d'abord l'aggravation de la balance déficitaire de notre commerce extérieur. Ce déficit qui était de 320 millions de francs pour 1954, est déjà de 656 millions à fin octobre, donc pour les dix premiers mois de l'année. C'est ensuite l'abondance des émissions d'emprunts, surtout étrangers et qui constituent une grosse exportation de capitaux. C'est encore le développement extraordinaire des crédits commerciaux et hypothécaires en corrélation avec l'activité industrielle et celle non moins intense du secteur de la construction. C'est enfin l'entrée en vigueur du Gentlemen's Agreement prévoyant la constitution, par les grandes banques, de réserves en compte bloqué auprès de la Banque nationale. Il s'agit, pour le moment, d'un montant de 250 millions auxquels ont été ajoutés 50 millions de l'A.V.S. et 25 millions provenant de grandes sociétés d'assurances.

Comme conséquence toute naturelle de cette évolution du marché des capitaux, on a enregistré une tendance à la hausse du taux de l'intérêt, hausse qui se traduit par les constatations suivantes : la moyenne du rapport des emprunts de la Confédération qui était au début de 1954 de 2,18 %, a passé à 3,20 % à fin septembre. Il a légèrement fléchi depuis lors. L'augmentation est donc d'environ 1 %. Pour éviter un nouvel échec, la Confédération a dû rajuster les

conditions de ses emprunts à la situation acutelle. Son dernier emprunt de 230 millions a été émis à 3 % au cours de 98 % (97,40 + 0,60 %), ce qui correspond à un rendement de 3,20 %. Certains cartels de banques locales émettent des obligations à 3 1/4 %. Et on a vu que le 22 % de l'emprunt de 50 millions à 3 1/4 % des Usines électriques de Mauvoisin est resté sans preneur sur les bras du syndicat d'émission. Enfin, les banques manquant de liquidité, trouvent bien des disponibilités auprès de la Centrale des lettres de gage ou auprès du Fonds de l'A.V.S., mais au taux de 3,10, 3,15 et même de 3,20 %.

Face à cette situation, ces dernières banques pourront-elles tenir longtemps encore le 3 1/2 % pour les hypothèques de premier rang ? Voilà précisément l'énigme et l'objet de craintes qui se sont fait entendre surtout dans les milieux agraires. Car à la longue, une hausse continue des taux créanciers ne manquerait pas de forcer parallèlement la hausse des taux débiteurs.

A cette question, nous croyons pouvoir répondre par l'affirmative. Nous nous référons à la déclaration faite à la session d'automne du Conseil national par le conseiller fédéral Streuli. Le chef du Département des finances estime, d'entente avec la direction de la B. N. S., que le danger d'un nouveau renchérissement de l'argent n'existe pas. Il a relevé qu'il était parfaitement possible que l'actuel resserrement du marché de l'argent fasse de nouveau place à une plus grande liquidité et il a ajouté qu'il serait inopportun de majorer le taux des intérêts hypothécaires. Il estime aussi que le taux actuel de 3 % pour les obligations fédérales devrait être maintenu. A vrai dire, la hausse des taux créanciers a été souhaitée, même provoquée par les autorités fédérales pour les ramener d'un niveau anormalement bas à un niveau rationnel où ils doivent se stabiliser.

Face à l'évolution ci-dessus, les mille Caisses Raiffeisen suisses qui administrent 1 1/4 milliard de francs de l'épargne du pays, resteront bien conscientes de leur responsabilité. Elles continueront de mettre en honneur la mission qu'elles se sont toujours imposées, persuadées qu'elles sont que les intérêts des déposants comme ceux des débiteurs méritent les mêmes égards. C'est pourquoi elles s'efforceront de maintenir les taux actuels. Autant elles ont freiné la baisse des taux pour conserver le 3 1/2 %, autant elles freineront la tendance actuelle à la hausse, convaincues qu'elles sont que ces conditions favorables pour l'épargnant et supportables pour le débiteur expriment un heureux équilibre.

* * *

Après ce tableau général, arrêtons-nous encore à quelques données particulières pour préciser la situation du jour. A la Banque nationale, le mois de novembre a été marqué par une notable augmentation des *moyens de paiement*, surtout en dépôts à vue. Ce fait est cependant dû moins à une plus grande liquidité du marché de l'argent qu'à la cession, par de nombreuses banques, de leurs réserves en dollars pour augmenter leurs disponibilités en francs suisses, ceci pour pouvoir répondre aux besoins habituels de trésorerie de fin d'année. Au total, les engagements de la Banque nationale (circulation des billets : 5254 millions, dépôts en comptes de virement : 1510 millions et autres engagements à vue) atteignaient 7201 millions à fin novembre, en augmentation de 150 millions depuis fin octobre. Les réserves d'or et de devises-or ont augmenté à peu près dans la même mesure que les engagements; elles ont passé de 6993 à 7127 millions. Le taux de couverture des engagements de la B.N.S. par les réserves d'or et de devises n'a que peu varié; il atteint 99 %.

Les émissions publiques et non publiques d'emprunts par obligations et les émissions d'actions ont prélevé du marché des capitaux 1200 millions de francs pendant l'ensemble des trois premiers trimestres de 1955. Ce montant dépasse de presque trois cinquièmes celui de la période correspondante de l'année précédente.

Les placements du Fonds de compensation de l'A.V.S. se sont accrus de 128 millions de francs durant le 3^e trimestre. A fin septembre 1955, le total des placements du Fonds atteignait 3406 millions, dont plus de la moitié auprès de la Confédération, des cantons et des banques cantonales et un tiers auprès des instituts de lettres de gage et des banques cantonales. Quant aux disponibilités du Fonds, elles ont légèrement diminué pour s'établir à 103 millions à la fin du 3^e trimestre.

La somme des bilans des 52 instituts bancaires englobés dans la statistique s'est accrue de 278 millions au cours du 3^e trimestre de 1955. Le mouvement global de crédit de ces 52 instituts accuse, pour cette même période, une expansion de 444 millions de francs, contre 386 millions pour le trimestre précédent. L'afflux de fonds étrangers vers les banques n'a pas correspondu à l'amplification du mouvement de crédit. Les nouveaux dépôts d'argent ont cessé; les obligations de caisse ont à peine augmenté, bien que les conditions d'émission aient été améliorées. La progression des dépôts d'épargne est demeurée bien en arrière de celle qu'on avait enregistrée pendant le 3^e trimestre de 1954. Pour financer les nouveaux crédits, les banques ont dû acquérir des disponibilités, puiser dans leur caisse et liquider des titres. Le Fonds de l'A.V.S. et les

Centrales d'émission des lettres de gage ont été mises à contribution pour le reste. Cela étant, il ne faut plus s'étonner du resserrement qui s'est produit sur le marché des capitaux.

Sur le marché de l'argent à court terme, les taux officiels (taux d'escompte sur nantissement) et le taux hors banque n'ont subi aucune modification. Celui de l'argent au jour le jour (Call-Money) qui s'était élevé de 1/4 % en septembre, s'est aussi stabilisé à 1 3/4 % à fin octobre. La hausse des taux d'intérêts des obligations de caisse tend à un certain nivellement. A fin octobre, le taux moyen des obligations de caisse de 12 banques cantonales était de 2,92 % et celui des grandes banques de 2,86 %. Pour la première fois depuis le mois de février 1953, le taux moyen de l'intérêt des dépôts d'épargne s'est légèrement élevé, passant de 2,31 à 2,33 %. L'intérêt des placements sur hypothèques de premier rang, en revanche, n'a pas varié.

* * *

Pour les Caisses Raiffeisen, le début de l'année est l'époque où les organes dirigeants se réunissent pour examiner et contrôler les comptes de l'exercice qui vient de se terminer. Sur la base du rendement réalisé et à la suite d'une étude minutieuse de la situation, ils doivent établir rationnellement le budget de l'exercice qui s'ouvre en fixant l'échelle des taux pour l'année nouvelle. Aux termes des statuts, cette décision interviendra en séance commune des deux Conseils. Ces conditions d'intérêt seront soigneusement verbalisées. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus et fidèles que les débiteurs ponctuels et consciencieux, cela dans le cadre des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. En tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaires, impôts, etc...) et pour assurer ensuite un bénéfice normal en vue du renforcement indispensable des réserves, conformément aux exigences légales et à l'application d'une saine politique bancaire.

On peut considérer comme rationnelle l'échelle des taux ci-dessous :

Créanciers :

Obligations : 2 3/4 à 3 % à 3 et 5 ans de terme. Le 3 1/4 % ne sera envisagé qu'exceptionnellement là où la concurrence s'accroîtrait par trop et là où les fortes réserves et les bonnes possibilités de rendement le permettront.

Caisse d'épargne : 2 1/4 à 2 1/2 %.

Compte courant : 1 à 1 1/2 %.

Débiteurs :

Créances hypothécaires : 1^{er} rang : 3 1/2 %
(taux officiel); 2^e rang (avec garanties
complémentaires) : 3 3/4 à 4 %.

Avances sur nantissement : 3 3/4 à 4 %.

Avances sur cautionnement : 4 à 4 1/4 %.

Prêts sur engagement de bétail : 4 à 4 1/4 %.

* * *

**A propos du taux des avances
aux communes**

Un taux particulier risque de subir les répercussions du tableau que nous venons de dresser; c'est celui des avances aux corporations de droit public. Quelques commentaires paraissent utiles en la circonstance. Disons d'emblée qu'il était presque partout officiellement de 3 %.

Les cantons et les communes de plus de 10 000 habitants pouvaient obtenir jusqu'ici des avances de montants assez considérables du Fonds de l'A.V.S. à 3 % et même moins. Si, d'une part, l'A.V.S. se refusait à octroyer de telles avances aux communes de moins de 10 000 habitants, cela pour ne pas devenir une véritable banque fédérale concurrençant les autres instituts, il fallait, d'autre part, que ces petites communes, pour ne pas être préteritées, pussent aussi obtenir des banques des emprunts au même taux privilégié. C'est pourquoi les banques obtenaient du Fonds de l'A.V.S. des avances à 2,75, 2,90 ou 3 %, avec mission d'accorder les crédits utiles à ces communes, donc en se réservant la marge de gain la plus faible possible. C'est de cette pratique qu'est sorti le taux officiel de 3 % pour toutes les communes et paroisses.

La Caisse centrale de l'Union, qui n'a cependant jamais eu recours au Fonds de l'A.V.S., a appliqué ce taux de 3 % pour les communes dans chaque canton, mais seulement au fur et à mesure de son introduction officielle par les banques cantonales, ne voulant pas, en cela, prêter le flanc à la critique pour concurrence déloyale. L'Union a toujours donné les mêmes conseils aux Caisses locales.

Mais actuellement, à la suite de la hausse des taux, l'A.V.S. prête aux cantons et aux communes à un taux supérieur à 3 %; c'est 3,15 voire même 3,25 %. Il n'est par conséquent plus possible de dire que le taux de 3 % pour les communes est encore actuel. Nous avons l'impression qu'il résistera difficilement à la hausse. Certaines banques et des sociétés d'assurances aussi, font déjà des propositions de crédits à 3 1/4 % aux communes. Pour ne pas bloquer leurs disponibilités sans leur assurer un rendement suffisant, elles se désintéressent de telles affaires à 3 %. Il faudra suivre attentivement l'évolution qui se dessine dans ce secteur.

Fx.

PROPOS DU VIEUX MORALISTE**Rappels raiffeisenistes**

Des 100 000 membres formant l'effectif actuel des 1000 Caisses Raiffeisen suisses, un grand nombre, assurément, ne connaissent guère que les avantages matériels offerts par ces Coopératives de crédit et les conditions requises pour en faire partie. L'évolution des faits qui ont présidé à l'évolution des mutualités Raiffeisen n'est guère connue que de ceux qui ont lu les deux ouvrages édités par les soins de l'Union suisse : « Raiffeisen et son œuvre » et « Le curé-doyen Jean-Evangéliste Traber ». A l'occasion des 40 ans d'existence du *Messageur*, le vieux moraliste a estimé qu'il serait sans doute avantageux pour beaucoup d'adhérents du mouvement d'entendre certains rappels de choses oubliées par les uns et ignorées par les autres.

Le raiffeisenisme, né en Allemagne en 1848 et introduit en Suisse en 1900, fait sien la devise de la coopération en général : « Chacun pour tous ». Cette formule exprime la volonté de chercher la satisfaction du besoin de crédit non pas seulement « pour et par soi », mais aussi « pour et par autrui ». L'idée de réciprocité constitue comme l'âme de l'institution en question. Pour satisfaire leur besoin de crédit, les sociétaires comptent sur leurs efforts personnels et sur leur esprit d'entraide, et non sur une assistance quelconque du dehors. A la devise périmée du libéralisme économique « contribuer à l'intérêt général par la poursuite de l'intérêt individuel », le raiffeisenisme oppose cette autre formule « l'intérêt individuel par l'entraide générale ». Chaque société est une « association de personnes » : petits exploitants agricoles, artisans ou ouvriers de village, unis de plein gré pour se procurer les fonds dont ils ont besoin, au moyen d'une entreprise collective, travaillant avec la coopération de tous, et au risque de chacun.

Les coopératives de crédit ont affaire à des usagers qui peuvent être ou épargnants ou emprunteurs. L'intérêt primordial de l'épargnant c'est la sécurité de ses placements à la Caisse. Pour celle-ci, l'efficacité de son service se reflète dans la sauvegarde de cette sécurité. C'est en vue de remplir sa fonction de crédit qu'elle a recours à l'épargne des villageois, car la fonction de l'association prime sa fonction d'épargne.

L'avantage que Raiffeisen chercha à introduire dans sa mutualité, avantage qui comportait une véritable réforme financière, est celui d'un rapprochement aussi sensible que possible entre le taux débiteur et le taux créancier. Or, ce rapprochement

s'avère comme la résultante de deux éléments importants : d'une part la réduction des frais généraux, grâce à la « gratuité des fonctions d'administration » et, d'autre part, « l'exclusion de tout dividende », remplacée par la « constitution d'un fonds de réserve ».

Pour résoudre le double problème : économique et social, de sa coopérative, Raiffeisen réussit à formuler un certain nombre de « principes », qui portent son nom. Ils sont au nombre de six : 1. Cercle restreint d'activité de la Caisse. 2. Responsabilité solidaire et illimitée des sociétaires pour tous les engagements de la Coopérative. 3. Gratuité des fonctions administratives, à l'exception de celle du caissier. 4. Prêts consentis aux seuls membres, et uniquement contre garantie. 5. Exclusion de tout dividende, et constitution d'un fonds de réserve impartageable, même en cas de dissolution de la société. 6. Groupement des sociétés en fédérations.

Les principes raiffeisenistes, dont chacun demanderait un commentaire spécial, ne sont pas le fruit de raisonnements ou déductions savantes, mais celui de l'examen attentif de ce qui, au cours d'expériences successives, avait fait ses preuves. Le rappel des circonstances dans lesquelles ils furent formulés permettra de saisir plus facilement les objectifs, tant économiques que sociaux, de chacun d'eux. Car chaque principe a son objectif particulier, économique et social-éthique, en rapport avec l'objectif double de l'institution elle-même : économique (satisfaction du besoin de crédit des membres), et social-éthique (solidarité organique entre les membres).

Chronologiquement, les Coopératives de consommation sont antérieures aux Coopératives de crédit. C'est à la suite de l'activité déployée en 1847 dans une société de consommation que l'idée est venue à Raiffeisen de constituer des Coopératives de crédit. Suivons le développement de cette idée jusqu'à sa complète réalisation.

Dans l'arrondissement de Weyerbusch confié tout d'abord au bourgmestre, par suite de récoltes mauvaises, les années 1846 et 1847 avaient été des années de disette, voire même de famine. Navré de la misère de ses administrés, Raiffeisen commença par créer la « Société de consommation de Weyerbusch ». Sorte de société de bienfaisance, son administration « gratuite » fut confiée à une commission dite « Commission des pauvres », composée d'hommes désintéressés et dévoués à la chose publique.

Cette société fit venir du dehors des céréales et de la farine, installa une boulangerie et distribua du pain aux moins fortunés, « à titre de prêt ». Chaque membre de la Commission avait été choisi dans une des communes de l'arrondissement.

Connaissant de ce fait les besoins et l'honorabilité des ressortissants de sa commune, il faisait livrer de la farine et du pain, « moyennant le versement d'un acompte », à ceux qui n'avaient pas les moyens de payer comptant. La détresse passée, la commission s'occupa de procurer non plus de la farine et du pain, mais des semences devant assurer la récolte de l'année suivante.

De cette première activité du bourgmestre, trois faits méritent d'être retenus, du point de vue de leur influence sur l'organisation ultérieure des coopératives de crédit : a) le manque de crédit dont peut souffrir la population campagnarde ; b) la gratuité des fonctions remplies dans la Commission des pauvres ; c) le contact personnel du représentant de chaque commune avec les ressortissants de celle-ci.

Transféré en 1848 dans l'arrondissement de Flammersfeld, Raiffeisen y fonda la « Société de secours de Flammersfeld ». Enfin, devenu en 1852 bourgmestre d'Heddesdorf, il mit sur pied la « Société de bienfaisance d'Heddesdorf ». Comme l'indique leur dénomination, c'étaient là des sociétés purement philanthropiques, et non des coopératives. « Les riches paysans seuls en étaient membres ». Ils versaient « une cotisation volontaire » et s'engageaient à « répondre solidairement » des fonds nécessaires à l'activité de la société. On prêtait aux paysans sans fortune, « contre des amortissements annuels », l'argent nécessaire à l'achat du bétail, à l'acquisition de matériel agricole, et à la réparation des bâtiments. L'affaire marcha si bien qu'une « Caisse d'épargne » finit par être adjointe au service des prêts, et que les bénéfices réalisés devaient constituer un « Fonds de réserve » indivisible, restant la propriété de la société.

Après quelques années de bon travail, les membres de la société, tous bourgeois aisés ou riches, se lassèrent et l'association languit. C'est alors que Raiffeisen se résolut à opérer une transformation radicale de l'œuvre, dans le sens de l'acheminement au coopératisme. Ce sont désormais « les nécessiteux eux-mêmes qui deviennent membres de l'entreprise, s'engagent à répondre solidairement des emprunts, et peuvent seuls être emprunteurs ». Pas de bienfaisance, pas d'assistance du dehors, mais l'effort personnel, l'entraide, la solidarité. Autrement dit, unir les nécessiteux eux-mêmes, afin de s'aider mutuellement, sous la devise : « Un pour tous, tous pour un ».

Voilà conçue la première mutualité de crédit, reposant sur la « responsabilité solidaire » des membres, et dont les nécessiteux doivent faire partie.

Les expériences signalées plus haut conduisirent le génial chercheur à une nou-

velle et importante constatation. En 1862, il était parvenu à fonder, en dehors de son district, quatre Sociétés de prêts, dont deux ne comprenaient « qu'une seule paroisse ». Or, la marche et la prospérité de chacune d'elles s'avéraient bien supérieures à celles des deux autres, groupées ensemble. Cette constatation fit sur Raiffeisen une si forte impression qu'il reconnut, comme condition nouvelle de viabilité pour ses coopératives, la nécessité de « limiter leur activité à un territoire restreint ». Il prononça donc la dissolution de la Société d'Heddesdorf, qui s'étendait à tout le district, et fonda à sa place quatre nouvelles sociétés, ayant chacune un plus petit rayon d'activité.

Enfin, après avoir vainement cherché à établir d'étroites relations financières entre les Caisses de prêts de la campagne et les Caisses d'épargne publiques de l'Etat, Raiffeisen acquit la conviction que, pour pouvoir se consolider à la fois financièrement et moralement, les Caisses « ne devaient compter que sur elles-mêmes ». Des « Centrales coopératives » furent fondées, dont la centralisation fédérative donna naissance à une « Caisse centrale unique » : la Banque générale coopérative allemande.

Ainsi constituées sur une base démocratique, toutes les associations Raiffeisen se groupent, comme les cellules identiques d'un même organisme, en une Fédération, afin d'assurer le rayonnement du mouvement et de poursuivre des fins de soutien réciproque, d'éducation et de défense.

Le présent condensé historique contient toutes les données matérielles qui ont inspiré au père Raiffeisen les remarquables principes qui sont à la base de la forme-type des Caisses d'épargne et de prêts qui portent son nom.

Ces principes, en partie idéalistes et en partie pratiques, sont entre eux en corrélation intime. Ils forment comme une chaîne dont aucun anneau ne peut être supprimé sans que l'ensemble soit rompu. C'est par eux, mais par eux tous, qu'existe la Société coopérative de défense personnelle. C'est donc des principes Raiffeisen que relève la solution du double problème, économique et social, de la Coopérative rurale de crédit. Or, ces principes furent appliqués strictement par le curé Traber, le protagoniste du mouvement dans notre pays, lorsqu'il fonda, en 1900, dans sa paroisse thurgovienne de Bichelsee, la première des Caisses suisses. Les statuts de celle-ci furent approuvés par l'Union générale allemande des Associations coopératives Raiffeisen, et adaptés à notre Code fédéral des obligations.

Le jeune Traber, jusqu'à l'âge de vingt ans, avait exercé le métier de paysan, dont il connaissait toutes les difficultés. Devenu

curé, et soucieux du bien-être matériel de ses paroissiens presque autant que de leur avancement spirituel, il ne tarda pas à être profondément convaincu de l'importance de la fonction économique des Sociétés Raiffeisen, non moins que de l'excellence de leur structure sociale. Aussi, à partir du début de notre siècle, se voua-t-il avec ardeur à la cause du raiffeisenisme suisse, usant de tous les moyens en son pouvoir pour la diffusion du mouvement : la parole, les écrits et l'action.

Quelles qu'aient été les nuances de développement du raiffeisenisme dans les différentes parties linguistiques de la Suisse, un fait est certain : c'est que, depuis ses origines jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, il s'est accru de façon constante. Ce développement est une preuve manifeste de l'excellence de la doctrine qui l'inspire. Quelle est donc cette doctrine ? La question se pose, car si les diverses formes de la coopération en général sont apparues avant tout comme une organisation pratique répondant aux besoins des classes populaires, il y a lieu d'observer que, secondairement, les institutions coopératives ont reçu une impulsion, et parfois subi des déviations, sous l'influence de doctrines nées à côté d'elles ou construites sur elles. Or, en Suisse comme dans son pays natal, l'Allemagne, le raiffeisenisme s'est inspiré de la doctrine sociale chrétienne.

Raiffeisen était de religion protestante. Il avait la conviction profonde que les Caisses de crédit, telles qu'il les avait fondées, ne peuvent durer que si l'amour de Dieu et du prochain en demeure le fondement. Car l'amour de Dieu et du prochain est une loi éternelle et immuable. Dans les considérations qu'il a exprimées au sujet de ses fondations, il insiste fortement sur l'esprit « d'amour chrétien du prochain » dans lequel ses sociétés doivent exercer leur activité. L'idéal qu'il a toujours eu devant les yeux, et auquel les sociétés portant son nom devront s'efforcer de rester fidèles, est le *progrès moral des membres par une sage recherche de leur prospérité matérielle*. Il disait à l'assemblée de 1885 : « C'est seulement dans la foi chrétienne, se manifestant effectivement par un amour vivant et persévérant de Dieu et du prochain, que se trouve la solution de la so-disant question sociale. Or, l'organisation des caisses de prêts offre sous ce rapport et offrira toujours plus un champ d'activité immense à la charité ». Un de ses contemporains, le Dr Thiel, conseiller de régence, disait de Raiffeisen : « Son but final le plus élevé était l'amélioration morale de tous les hommes. Les tâches économiques et sociales des associations coopératives n'étaient pour lui que des moyens d'atteindre ce but,

parce qu'il possédait assez d'expérience du monde pour savoir que rien n'est plus préjudiciable à la moralité que la nécessité et la misère, et que l'homme vivant dans les difficultés matérielles succombe plus facilement aux tentations que celui dont l'existence est assurée. Ensuite il s'est voué au mouvement coopératif avant tout parce qu'il a reconnu en lui la meilleure école de perfectionnement moral, dans laquelle l'égoïsme doit être supplanté par l'activité coopérative pleine de sacrifices.»

Les statuts centraux du raiffeisenisme suisse définissent le but moral de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel en ces termes : « Réaliser le progrès économique et social du peuple selon la conception chrétienne ». On sait que le régime corporatif du moyen âge, base de toute son organisation sociale, repose sur la doctrine chrétienne. Or, les classes moyennes actuelles sont comme la survivance de cet ancien régime. Aussi est-il compréhensible que l'école chrétienne-sociale ait pris sous son patronage la coopérative de crédit.

Mais ce serait une erreur de penser que les Caisses Raiffeisen suisses ont un caractère confessionnel exclusif. Déjà, dans la toute première Caisse du mouvement, celle fondée par le curé Traber dans sa paroisse de Bichelsee, les 47 fondateurs étaient de confession mixte. Cette neutralité s'est perpétuée au fur et à mesure de la pénétration de l'institution dans les cantons, quelle que fût la majorité confessionnelle, et cela sans nuire le moins du monde à la solidité des sociétés. Jusqu'à nos jours, aucune Caisse ne s'est dissoute par suite d'un conflit de religion entre les adhérents. Écoutons plutôt le curé Traber lui-même. « On ne saurait assez prendre garde de mêler aux débats financiers des controverses religieuses ou politiques. Ce serait semer la division et la méfiance. On ne saurait non plus trop déconseiller de s'inféoder à une organisation, ou de se laisser accaparer pour servir de paratonnerre à un mouvement qui s'occupe de politique. La politique, en effet, est le reflet de la religion de chacun. Or, notre pays, dans ces deux domaines, n'est malheureusement pas uni. Les différents partis et confessions sont représentés au sein de notre association. Le commandement de l'amour du prochain, qui est éternel, défend de mépriser, de blesser ou de persécuter son prochain à cause de ses sentiments religieux ou de ses convictions politiques, ou parce qu'il appartient à un autre parti. Et cela aussi longtemps qu'il agit honnêtement, selon les injonctions de sa conscience... Il n'y a que deux choses qui puissent faire mourir notre organisation : le suicide, si elle s'éloignait de ses magnifiques principes, bâtis sur la loi éternelle de l'amour de Dieu et du prochain, et la force

brutale, si nous devons subir le communisme russe, qui opprime tous les droits et foule aux pieds toutes les initiatives privées. Ce dont Dieu nous garde ! Il découle de là que l'Union centrale raiffeiseniste suisse n'est concevable que sur le terrain de la neutralité, tant confessionnelle que politique ».

En résumé, les Caisses Raiffeisen sont des associations professionnelles reposant sur l'aide à soi-même, destinées plus spécialement aux gens de la campagne, et ayant pour but de favoriser le progrès matériel et moral de leurs membres, en fortifiant l'esprit de corps entre tous ceux qui font partie de cette classe.

En Suisse comme à l'étranger, les Caisses Raiffeisen sont devenues, pour une grande part, la sauvegarde et le salut des classes moyennes de la campagne. Si elles n'existaient pas, il faudrait les inventer, a affirmé le curé Traber.

L'œuvre dont le pionnier Traber a jeté chez nous les fondements se recommande ainsi d'elle-même comme une source toujours plus abondante de bénédictions, sur le triple terrain matériel, social et moral. A cette source bienfaisante puisent aujourd'hui avec grand profit des centaines de milliers de paysans et de gens de métiers, des milliers aussi d'ouvriers, auxquels jadis restaient fermées les portes d'un crédit vraiment avantageux. Tous aujourd'hui se sentent avec reconnaissance les obligés de la

grande œuvre qui, grâce au père Raiffeisen suisse, a vu le jour à Bichelsee.

La forme coopérative, si fortement ancrée dans le peuple, parce qu'elle correspond parfaitement à notre manière de sentir et de penser de démocrates suisses formés par une longue tradition, convient excellentement à des institutions financières de notre pays et de notre époque. Ces organisations locales de crédit, qui réalisent l'idée de coopération, trouveront en tout temps un champ d'activité fructueux, si elles demeurent loyalement fidèles aux principes fondamentaux et à l'esprit de Raiffeisen et si, malgré leur extension croissante, elles ne tombent pas dans les fautes du système capitaliste, en jetant en même temps le discrédit sur l'idée qu'elles représentent. Il faut espérer que l'Union et ses Conseils, héritiers et gardiens de l'œuvre du génial inventeur allemand, sauront, à l'avenir comme dans le passé, y veiller de très près.

L'avenir montrera les nouvelles tâches qui s'imposeront à l'Union, avec l'accroissement de ses moyens d'action. Le travail consciencieux, accompli avec désintéressement et un sens aigu des responsabilités, aussi bien à l'Union que dans les Caisses locales, doit nécessairement forcer le public à reconnaître toujours mieux les services que l'institution rend à la collectivité.

Dieu le veuille !

A. M.

L'Assemblée annuelle de la fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

Poursuivant le cycle de ses pérégrinations annuelles, la belle phalange neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel a tenu ses assises à La Sagne, le samedi 3 décembre 1955, donnant suite ainsi au désir manifesté l'an dernier par les sympathiques raiffeisenistes de l'endroit.

En partance de La Chaux-de-Fonds, la motrice du régional affiche complet. Consciente de sa mission, elle « fonce » droit au but, oubliant même les capricieuses manœuvres dont elle gratifie parfois ses usagers.

A leur descente du train, les délégués, accueillis par les organisateurs, sont agréablement surpris de la clémence du temps, facteur qui devait inciter bon nombre de leurs collègues à affronter en voiture le déplacement à La Sagne, dont la pittoresque vallée du même nom subissait, quelques jours auparavant, les assauts d'une bise à démolir même les bonnes intentions.

Après les fraternels échanges de salutations que provoquent toujours une telle rencontre annuelle, les représentants des Caisses affiliées au mouvement neuchâtelois

prennent place dans la salle communale qui avait conservé pour la circonstance la parure de fête qu'elle arborait, quelques jours plus tôt, à l'occasion d'une manifestation locale.

A 9 h. 50, le dynamique président de la Fédération, M. Pierre Urfer, méd.-vétérinaire à Fontainemelon, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux 127 délégués présents. Il salue tout particulièrement les invités, notamment :

M. le conseiller d'Etat Sandoz, chef du Département de l'industrie, et

M. Haldimann, préfet des Montagnes, qui, pour la première fois dans les annales de la Fédération, honorent l'assemblée de leur présence,

MM. les députés Hermann Feutz et Pierre Zmoos,

les représentants des autorités communales avec en tête M. Botteron, président,

M. Jacques Béguin, président de la Société cantonale d'agriculture, ainsi que les délégués de l'Union suisse, MM. Froidevaux et Séchaud.

MM. Clottu, conseiller d'Etat, et Jaquet, député, retenus par leurs fonctions, se sont excusés.

La parole est ensuite donnée à *M. Louis Matile*, l'actif président de la Caisse locale qui apporte à l'auditoire ses messages de vive sympathie qu'il fait suivre de quelques indications concernant le déroulement de la manifestation.

Poursuivant l'ordre du jour établi, le président invite *M. James Jacot* (Le Locle), le dévoué secrétaire de la Fédération, à donner lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, exposé qui est adopté à l'unanimité, avec les remerciements mérités à son auteur.

L'appel fait ressortir qu'à l'exception d'une coopérative, dont les délégués se sont excusés pour cause de maladie, toutes les Caisses sont représentées.

Enchaînant, le président passe à la nomination de deux scrutateurs et propose *Me Bolle* (La Chaux-de-Fonds) et *M. Barbezat* (La Côte-aux-Fées), candidats qui sont immédiatement élus.

Après avoir relevé les mérites de ce beau village aux maisons cossues qui bordent la route sur plusieurs kilomètres, et dont le nom évoque en nous ces grands rassemblements chrétiens que sont les camps de La Sagne, le président, dans son rapport, sait trouver les mots qu'il faut pour exprimer aux raiffeisenistes sagnards les sentiments de reconnaissance ressentis en ce jour par l'auditoire. Au passage, il ne manque pas de renouveler le message de sympathie et les félicitations adressées à l'époque à la Caisse Raiffeisen de La Chaux-de-Fonds, l'aînée des institutions neuchâteloises, qui fête, le 19 février 1955, le 25^e anniversaire de sa fondation.

L'année 1954 a été très satisfaisante au mouvement cantonal, dont les 30 Caisses affiliées, y compris la nouvelle fondation de Gorgier, totalisaient à fin décembre 1954 un bilan global de 20,8 millions et un chiffre d'affaires de 39 millions de francs. Groupant 2309 sociétaires, la Fédération cantonale compte en outre 8480 épargnants. Par l'apport intégral des bénéfices réalisés au fonds de réserves, ce dernier s'est accru à 585 331 francs.

Après avoir rappelé la fondation en 1955 de la 1000^e Caisse de crédit mutuel de Coldrerio, en terre tessinoise, événement capital pour le raiffeisenisme national, le président exhorte à la prudence et à la vigilance les artisans des succès enregistrés, afin de contribuer, chacun dans sa commune, à maintenir bien haut l'emblème Raiffeisen en terre helvétique.

Présenté par *M. Zmoos*, président des Ponts-de-Martel, le rapport des vérificateurs de comptes est adopté à l'unanimité. Suivant la rotation établie, cette charge in-

combera l'an prochain à la Caisse de Cof-frane. Sur proposition du comité, la cotisation annuelle est maintenue conformément au barème en vigueur.

La prochaine assemblée annuelle de la Fédération aura lieu à La Côte-aux-Fées.

Porteur du message de félicitations et des vœux des organes de la direction centrale, *M. G. Froidevaux*, fondé de pouvoir à l'Union suisse, s'est plu à analyser la situation interne des Caisses sur la base des constatations glanées en cours de revision. Etudiant quelques problèmes d'actualité, le rapporteur s'est arrêté à la situation du marché monétaire, traitant tout spécialement la question du taux hypothécaire. Après avoir invité à la prudence les organes responsables dans l'octroi des prêts et crédits, par le respect d'une marge de sécurité suffisante, le délégué de l'Union fit un exposé complémentaire sur l'activité et la mission de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse au service des débiteurs modestes.

La discussion générale qui s'ensuivit a fourni aux participants la possibilité d'obtenir maints éclaircissements utiles à toute l'assemblée. La question des cédules hypothécaires fit l'objet de judicieuses précisions présentées par le compétent *Me Bolle*, avocat et notaire à La Chaux-de-Fonds.

Au cours de l'apéritif servi à l'étage inférieur, les délégués apprécèrent trois interprétations choisies de la Fanfare « l'Espérance » de La Sagne.

A l'issue du repas, excellentement servi, *M. le conseiller d'Etat Sandoz* apporta le salut du Gouvernement cantonal. L'hôte d'honneur se plut à reconnaître l'efficacité

des services rendus à la communauté par l'application de l'idéal Raiffeisen et encouragea les responsables de nos coopératives rurales à respecter dans son esprit la volonté fondamentale de ceux qui furent les pionniers de l'œuvre.

Mettant en parallèle la mission du raiffeisenisme au profit des populations rurales avec l'activité de la société d'agriculture, *M. Jacques Béguin*, président cantonal, invita les délégués à consolider toujours davantage l'esprit communautaire paysan.

Une heureuse surprise devait être encore réservée aux participants. En effet, conviés à reprendre les places occupées pendant la partie administrative, les délégués savourèrent à sa juste valeur l'interprétation par un groupe d'amateurs du village de la pièce de *Mme Matter-Estoppey Le vieux foyer*. Cette œuvre du terroir remporta un grand succès, tant par le sujet de la pièce que par le jeu sincère et émouvant des exécutants.

A l'issue de la représentation, délégués et invités se retrouvèrent pour apprécier un vin d'honneur généreusement offert par la commune. Prenant la parole à cette occasion, *M. Botteron*, président de commune de La Sagne termina la série des discours par une allocution de circonstance.

Pour ne pas faillir à la bonne tradition, ce sont encore les chants de la fameuse chorale renforcée de Chézard qui mirent un point final à cette belle manifestation, réussie en tous points. Journée de travail fécond dans une ambiance de solidarité agissante et de saine gaieté, la 17^e assemblée générale de la Fédération neuchâteloise restera gravée dans la mémoire de ceux qui eurent la joie d'y prendre part. *Sd.*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

de la séance du Conseil d'administration du 28 novembre 1955

Réuni en séance d'automne, sous la présidence de *M. le conseiller national G. Eugster*, dr méd.-vét., le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

1. Les Caisses de

Studen (Berne)

Niederscherli (Berne)

Freienwil (Argovie)

récemment fondées, sont admises au sein de l'Union suisse, les conditions usuelles d'adhésion étant dûment remplies.

Les nouvelles fondations intervenues dans le courant de l'année s'élèvent, de ce fait, à 15 unités, portant ainsi l'effectif des Caisses affiliées à 1006.

2. Divers prêts et crédits sollicités par 33 Caisses sont accordés pour un montant global de 3 939 000 francs.

3. Le Conseil d'administration a pris connaissance avec satisfaction du rapport présenté par la Direction de la Caisse centrale, relatif à l'activité de cette institution au cours du troisième trimestre 1955.

4. Orienté sur l'activité de revision et sur la situation des Caisses affiliées, le Conseil a pris les décisions utiles que nécessitaient certaines questions de détail.

5. Les comptes du service de l'économat de l'Union, arrêtés au 10 septembre, ont été approuvés. Au cours de l'exercice 1954/55, 8223 paquets de matériel ont été expédiés aux Caisses pour une somme totale de 177 408 fr. 75.

6. La résolution tendant à inviter les Caisses Raiffeisen à venir en aide aux

populations montagnardes, votée lors de la dernière assemblée générale annuelle de la Fédération des Caisses de crédit mutuel des Grisons, et soumise à l'approbation du Conseil, a été rejetée, étant contraire aux principes fondamentaux. Le but et l'activité de nos Caisses, régies par des statuts uniformes, font de ces dernières un lieu de placement sûr. De par les conditions avantageuses qu'elles appliquent lors de l'octroi de prêts et crédits, nos institutions rendent déjà d'éminents services à la population des villages de montagne. L'accomplissement de leur mission ne peut être sauvegardé qu'en excluant de leur programme toute activité incompatible avec les prescriptions statutaires. « Que chacun fasse son métier » est une maxime qui s'applique également aux Caisses Raiffeisen.

Réflexions d'un président de caisse

Comme quoi, dans tous les pays, les préoccupations des administrateurs des Caisses Raiffeisen sont identiques, nous nous plaisons à reproduire les passages caractéristiques extraits du rapport annuel — paru dans La Revue Desjardins — du président de direction d'une Caisse populaire du Canada. Ses considérations et commentaires ne peuvent qu'être utiles à la sagacité de nos dirigeants responsables, au moment où ces derniers ont l'obligation de rapporter devant l'assemblée générale des sociétaires.
(Réd.)

L'agenda de cette assemblée générale annuelle veut que le président de votre Caisse prononce une allocution. Est-ce nécessaire ? C'est discutable. On nous affirme que c'est l'usage. Je m'y conforme sans plus. D'ailleurs cela me fournit l'agréable occasion de souhaiter la bienvenue à tous les sociétaires et de les féliciter de l'intérêt qu'ils portent à la société.

La santé économique nationale ayant une grande influence sur le développement de nos institutions, on me permettra bien une brève rétrospective sur l'année qui se termine et un non moins rapide tour d'horizon sur ce que nous pouvons attendre de l'année qui vient.

Grâce à Dieu, nous avons été préservés de catastrophe économique. L'agriculture est demeurée relativement prospère, tandis que l'activité industrielle maintenue à un niveau encore satisfaisant a permis à une classe ouvrière laborieuse et compétente de subvenir aux besoins de leurs familles.

De quoi l'année qui vient sera-t-elle faite ? L'avenir qui n'appartient vraiment qu'à Dieu nous reste largement caché. Toutefois, les quelques éléments de prévision que nous pouvons saisir inclinent à la confiance. Une économie de plein emploi, grâce au programme national de défense que nous annoncent les dirigeants du pays, les mises de capitaux privés que laissent prévoir les chefs d'industrie, le grand développement industriel que connaît notre province, nous fondent de croire en une nouvelle année relativement prospère. Et nous prions la divine Providence qui nous récompense généralement au-delà de nos mérites, que ces perspectives reconfortantes se matérialisent au grand avantage de toute la population.

Mais revenons au sujet qui nous concerne de plus près : la situation de notre Société coopérative d'épargne et de crédit, pour souligner que la santé économique de la paroisse et que le rayonnement de votre Caisse se reflètent bien dans l'état financier qui vous a été distribué.

Je voudrais porter à votre attention certains faits qui nous réjouissent tout particulièrement, parce qu'ils sont tout à votre honneur, je cite : l'augmentation du nombre des sociétaires, la courbe ascendante de l'épargne, l'accroissement de votre actif et de l'achalandage, ce dernier ayant en outre atteint un niveau jusqu'à présent inconnu et qui a mis vos directeurs en présence de la nécessité de réviser les moyens d'améliorer le service, problème qui n'est pas encore résolu à leur satisfaction. Il y aurait lieu de prendre en considération le nombre des prêts effectués grâce à une liquidité qui nous a permis de satisfaire à toutes les demandes d'emprunts jugés raisonnables par une Commission de crédit très vigilante.

Tout ce qui est énoncé ici démontre irréfutablement le rôle éminemment utile que tient votre société d'épargne et de crédit dans la vie économique régionale. Devant ces faits, il m'incombe le très agréable devoir, comme président et porte-parole du Conseil d'administration, de réitérer nos remerciements à tous ceux qui nous ont fait confiance durant ce dernier exercice.

Il me paraît superflu d'insister sur la solidité d'une entreprise qui atteindra bientôt son cinquantenaire. Dieu sait si elle a résisté à maints assauts qui ont mis sa structure à l'épreuve. Forte de votre concours et de votre confiance, elle entreprend sa 49^e année d'opération sous de brillants augures. L'expérience de 48 ans nous a appris que, quelle qu'ait été la droiture d'intention des administrations qui ont voulu s'écarter des principes fondamentaux de la coopération, qui ont voulu faire tenir aux institutions coopératives, dans quelque secteur de notre vie économique qu'elles évoluent, un rôle pour lequel elles n'étaient pas préparées, elles ont

posé des gestes qui ont été préjudiciables à leur bonne marche. Soit que ceux-ci aient créé du mécontentement chez les sociétaires de bonne foi, ou porté atteinte à la réputation de ces organismes fondés pour rendre service à leurs adhérents, à quelque palier de la société qu'ils appartiennent, sans distinction de clans, d'affinités politiques, de relations amicales, et que sais-je encore. Plus spécialement dans le cas d'une Caisse populaire, son but bien défini conçu par son fondateur à qui nous ne devons cesser de rendre hommage, M. le commandeur Desjardins, de regrettée mémoire, est de stimuler l'épargne par tous les moyens. Tout en appréciant nos lois sociales, l'épargne demeure encore le grand moyen d'assurer la sécurité de ceux qui la pratiquent.

Avant de reprendre mon siège, je désire rendre hommage à mes collègues de l'administration, aux membres des Commissions de crédit et de surveillance. Chacun dans sa sphère, dans un bel esprit de solidarité, ils ont été, en somme, les chevilles ouvrières de la somme volumineuse de travail accompli au cours de cet exercice. Tous ont travaillé avec le plus grand désintéressement, imbus du désir d'assurer l'évolution de notre société dans les cadres qui lui sont désignés par sa constitution.

Si vous le voulez bien, maintenant, nous allons formuler le désir que cette assemblée nous apporte tous les fruits que nous pouvons loyalement et logiquement espérer d'elle.

Pour la protection de la petite exploitation

La situation des petites exploitations payannes est défavorable en Suisse. La législation agraire appliquée jusqu'ici et notamment la nouvelle loi sur l'agriculture de 1951 offre une certaine protection et garantie. Mais il est nécessaire de prendre encore diverses mesures pour assurer et encourager l'existence des petits paysans.

Du fait du grand nombre de main-d'œuvre dont disposent ces catégories d'entreprises agricoles et de la faible productivité du travail qui en résulte, il devient urgent de leur trouver des occupations accessoires en dehors de l'agriculture. Les mesures à prendre en faveur de ces activités annexes font partie des tâches importantes de politique agraire. Il doit être préférable d'occuper sur place la main-d'œuvre excédentaire dans l'agriculture plutôt que de la laisser partir dans les grands centres urbains. Aussi des efforts sont-ils déployés actuellement en Suisse, par l'initiative privée et par l'Etat, pour installer des entreprises industrielles et artisanales dans les régions de montagne et coordonner l'activité dans ce domaine.

A part la création et le développement des possibilités de gain accessoire, les mesures visant à intensifier et à encourager la technique revêtent une grande importance pour les petites exploitations. Dans l'agriculture elle-même, toutes les possibilités et les réserves n'ont de loin pas encore été épuisées. Le rendement de l'exploitation animale notamment est insuffisant. Il peut être encore fortement accru. La fumure laisse encore beaucoup à désirer, tout spécialement dans les régions de montagne et dans les petites exploitations. L'extension de la culture des champs et des branches spéciales de production accroît le degré d'occupation et le revenu des petites entreprises. Aussi est-il dans leur intérêt d'encourager ce développement.

Le remembrement parcellaire, la mécanisation et la rationalisation constituent également d'autres mesures importantes pour affermir la situation des petites exploitations. Font partie de ces mesures, la réunion et l'agrandissement des petites entreprises à destination essentiellement agricole par la cession de terrains provenant d'autres unités économiques dissoutes.

L'application de certaines mesures telles que l'amélioration des voies de communication, l'équipement de régions et de petites entreprises notamment dans la zone de montagne avec des auxiliaires techniques exige des moyens financiers que l'agriculture n'est pas en mesure de prendre à sa charge.

Revue de politique agricole.

Idées directrices

Alors que dans tous les milieux on tend à vivre de crainte plutôt que d'espoir, l'une des tâches essentielles du moment reste d'affirmer et de répéter qu'aussi longtemps qu'il y aura des hommes et des femmes décidés à lutter, rien n'est jamais compromis. Je n'en veux pour démonstration que l'exemple innombrable de ceux et de celles qui, à la campagne, ont redressé et redressent chaque jour des situations désespérées par la seule vertu d'une confiance irréductible en la puissance souveraine de l'effort et de la foi.

L'agriculture est en voie de rapide transformation; dans l'ordre des métiers, elle a pris rang d'art difficile que seules pourront désormais exercer avec succès des personnes préparées, rompues non seulement aux connaissances élémentaires, à l'observation des phénomènes naturels, mais encore aux questions délicates nées de la culture intensive, de la multiplication diabolique des parasites, de concurrences renforcées, de l'appel par le marché à des produits mûris aux antipodes et transportés à temps vers tous les points du globe, des exigences de plus en plus poussées des consommateurs.

Il faut que l'on sache, jusque dans le dernier village, que si des à-coups sont inévitables, si les pouvoirs publics ne peuvent nulle part garantir une absolue régularité de l'écoulement et des prix — à moins que l'on ne tente un jour une prise de possession par l'Etat des moyens de production — il faut que l'on sache, dis-je, puisque cela est parfois contesté, que nous corrigeons sans cesse à coups de crédits considérables et de difficiles négociations dans le pays et à l'étranger, des situations, qui, laissées à leur développement naturel, tourneraient en peu de temps à la dépression grave. Cet appui, le peuple suisse en saisit le sens et l'approuve; il n'ignore pas — malgré l'extraordinaire faculté d'oubli des hommes — que l'économie nationale est un tout, que pas plus à la terre que dans les usines, les éléments des prix de revient peuvent être calculés sur les mêmes données principales qu'à l'étranger; il sait qu'en ces temps troubles, le paysan suisse est seul à lui donner la garantie solide d'une production poussée au besoin à ses limites extrêmes...

M. R. Rubattel,

*président de la Confédération,
à la journée officielle de l'Exposition
nationale d'agriculture, à Lucerne.*

A propos d'exportation de capitaux

L'émission de divers emprunts suisses a révélé que le public n'est plus disposé à investir ses fonds à des conditions telles qu'il n'en retire guère de bénéfice. Nous-mêmes avons estimé, dans plusieurs cas,

que les conditions d'emprunt étaient insuffisantes, d'autant plus que l'agio demandé diminue encore pour le souscripteur l'attrait d'un rendement qui est déjà minime. Les conséquences de l'attitude passive du public, manifestation de défense parfaitement compréhensible de l'épargnant, ont

eu, à notre avis, un effet salutaire. Mais, cette leçon nous a paru également utile en ce sens que si les emprunts suisses étaient assortis de conditions d'émission raisonnables, on verrait disparaître cette tendance du public, observée depuis assez longtemps, à préférer, même dans le cas où des placements pupillaires seraient mieux justifiés, des emprunts étrangers qui comportent des risques forcément plus grands mais dont le taux d'intérêt est plus favorable. Il est nécessaire, nous semble-t-il, d'attirer l'attention sur cette tendance et sur les dangers qu'elle implique.

Tous les emprunts étrangers, sans exception, ont été largement souscrits l'an dernier comme dans les années précédentes; le succès de ces émissions est dû au rendement intéressant qu'elles offrent et à la conviction du public qu'il s'agit de débiteurs qui, selon toute apparence, seront en mesure de remplir leurs engagements. Si l'on considère que, durant les six dernières années, il a été placé dans notre pays des emprunts étrangers pour un montant total de 1280 millions de francs, dont 400 millions en 1954 seulement, la question de l'évolution future et de la capacité d'absorption du marché suisse des capitaux se pose désormais. Nous devons en effet admettre que les capitaux à placer continueront d'atteindre un volume considérable et que chaque jour apportera de nouvelles sommes en quête d'investissements rémunérateurs. Donc aussi longtemps que cette abondance de richesses durera, l'exportation des capitaux sera opportune, voire indispensable. De fait, nous y sommes plus ou moins tenus: nos autorités et la Banque nationale, gardienne de la monnaie, recommandent énergiquement d'exporter des capitaux, en alléguant avec raison que l'offre surabondante de moyens financiers en quête de placements en Suisse favorise directement et indirectement les tendances inflationnistes et compromet l'équilibre de notre économie; d'autre part, il existe nombre d'Etats et entreprises privées étrangères de réputation mondiale dont le standing justifierait l'octroi d'emprunts de la part de la Suisse. Il s'agit cependant d'opérer une sélection très prudente car, étant donné les expériences faites avant et pendant la guerre et les conditions internationales qui restent toujours fort précaires, la responsabilité des banques qui assurent l'émission d'emprunts étrangers est, nous en sommes conscients, particulièrement grande. Cette responsabilité s'accroît même du fait que tous ceux qui ont un pressant besoin de recevoir des intérêts plus élevés sur leurs capitaux sont enclins à sous-évaluer les risques de ces investissements. Les banques ne doivent donc pas perdre cela de vue en étudiant

toutes les propositions, par ailleurs si séduisantes, qui leur sont continuellement soumises et dans lesquelles l'étranger sur-estime souvent l'ampleur de notre marché. Il convient aussi de réduire les risques géographiques à une proportion justifiable en tenant compte de l'aptitude du partenaire étranger à remplir ses obligations commerciales et financières normales, car c'est de cela que dépend dans une large mesure le paiement des intérêts et amortissements. N'oublions pas non plus qu'un pays, même s'il dispose de fortes réserves en devises, doit en principe faire face à ses engagements envers l'étranger au moyen de livraisons de marchandises et de prestations de services; et rappelons-nous aussi que le régime toujours rigide du trafic des paiements internationaux grève tous les emprunts, vu leur caractère de créances dites financières, d'un facteur d'insécurité dû au fait que divers milieux, souvent peu enclins à soutenir le capital, ont leur mot à dire au sujet des transferts.

Pour toutes ces raisons, il me paraît qu'une multiplication exagérée du nombre des émissions d'emprunts étrangers devrait susciter quelques appréhensions. Il convient donc que les banques, tout en adoptant une attitude tout à fait positive en faveur de l'exportation des capitaux, ne perdent pas de vue les limites qu'imposent aux opérations d'emprunts les conditions dépeintes plus haut.

Tiré du rapport de

M. E. Gamper, président du Crédit suisse.

Solidarité

Regarde les abeilles. Elles se mettent des centaines pour habiter une même ruche.

Regarde les fourmis. Elles se mettent des centaines pour construire une fourmilière. Mille et mille ont apporté leur paille de bois, leur aiguille de sapin, leur grain de terre.

Il en est de même pour les hommes; ils ne font pas tous la même chose, mais ils font tous quelque chose.

Il y en a qui cassent des pierres et qui maçonnent des murs.

Il y en a qui sèment le blé et qui récoltent le fruit.

Il y en a qui pétrissent le pain et d'autres qui sortent le charbon de la terre.

Il y en a qui étudient et qui enseignent. D'autres qui soignent et qui guérissent. D'autres qui chantent.

D'autres qui prient.

D'autres qui parlent.

Il en est qui peignent et qui sculptent.

Il en est qui coupent et qui taillent.

Il en est qui brodent et qui tissent.

Il en est qui pensent.

Il en est qui cherchent.

Il en est des mille et des mille et tu ne peux te passer d'un seul, parce que tu as besoin de tous les hommes...

(Le livre de Lézard.)

Un danger :

La vente à tempérament

C'est ainsi que le rédacteur en chef de *Curieux* titrait un paragraphe de son enquête sur le système pénitentiaire en Suisse. Après avoir parlé des efforts nécessaires de relèvement des délinquants, des écueils à leur éviter, M. Auberson, éducateur-agent social du pénitencier de Bochuz, désignait la vente à tempérament parmi les causes clairement établies qui ont conduit des hommes sur le chemin de la déchéance. Voici sa déclaration au journaliste enquêteur :

« Il y a une autre chose sur laquelle j'aimerais que vous insistiez, c'est le danger de la vente à tempérament. Nous en mesurons souvent ici les funestes conséquences. La plupart du temps, les hommes que nous accueillons ont leur foyer brisé. Et dans la grande partie des cas encore, ce foyer a été brisé à la suite de discussions au sujet d'un *budget déséquilibré par de trop nombreux engagements dans les achats à tempérament* (c'est nous qui soulignons. *Réd.*). La crise financière, provoquée par l'inconscience ou la cupidité de certains voyageurs, conduit le foyer au divorce. L'homme est condamné à payer une pension alimentaire. Il néglige alors le paiement de ses engagements pour la radio ou pour la machine à laver. Dès lors, le voilà condamné pour abus de confiance. Il se met à boire, très souvent. Et bientôt nous le voyons arriver ici. Quelles sont les responsabilités exactes d'un tel délinquant ? Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas seul à les partager. »

Les drames causés par la vente à crédit peuvent encore se résumer par cette déclaration douloureuse d'une mère de famille : « Ma vie a été empoisonnée par les achats à tempérament. Pas un jour depuis mon mariage, je n'ai vécu sans le terrible souci de savoir comment payer le prochain acompte. »

Pour compléter l'illustration, il faudrait citer également quelques cas typiques et lamentables de repossession, car le vendeur fait inscrire une réserve de propriété, si bien que l'objet reste sa propriété jusqu'au versement du dernier acompte. C'est une mère de famille dont le mari est malade et qui voit le vendeur venir en pleine matinée pour lui enlever la cuisinière à gaz aux quatre cinquièmes payée. Et cette autre

tombée malade elle-même, ayant plus que jamais besoin de sa machine à laver dont elle disposait depuis une année et qui se la voit enlever alors qu'elle avait déjà versé 250 francs sur 400, parce que, sans sa faute, elle est devenue momentanément insolvable. Que dire encore du marchand sans scrupule qui, en pareil cas, revend deux ou trois fois la même machine, réalisant chaque fois un bénéfice coquet ? C'est de l'exploitation pure et simple. On cite le cas d'une firme spécialisée dans ce genre d'affaires qui a vendu douze fois la même salle à manger, laquelle, reprise onze fois à des acheteurs devenus insolubles et remise « à neuf » à peu de frais, a rapporté huit fois sa valeur. Cela ne s'appelle plus du « commerce ».

Quelle conclusion faut-il tirer de ces faits douloureux et choquants ? L'on sait que le problème de la vente à tempérament est actuellement à l'étude au sein des autorités responsables du pays. Faut-il légiférer en la matière ? Oui, si c'est pour empêcher les abus, les escroqueries et pour poser les bases d'une saine pratique de la vente à crédit. Non, si c'est pour mettre une entrave à la liberté du commerce, à la liberté de la personne. Le problème réside surtout dans l'éducation de l'individu. Ici, une tâche pressante incombe à l'école et à la presse. Pour notre part, c'est la raison des cas signalés plus haut. Ils veulent être une mise en garde. Il faut revenir souvent sur la question et la traiter sous ses différents aspects.

Dans le cadre de la communauté villageoise, nos dirigeants raiffeisenistes doivent eux aussi entreprendre une campagne appropriée d'information destinée à mettre en garde les futurs usagers du crédit sur les dangers et les inconvénients tant des achats à tempérament que des contrats à prépaiement et à faire ressortir les services de la Caisse Raiffeisen locale aussi bien dans le secteur de l'épargne que dans celui du crédit. La parfaite connaissance des conditions locales autorise les dirigeants à apporter une aide efficace, des conseils pratiques, partout où cela peut être opportun.

L'achat à tempérament tente les individus en exploitant leur insouciance presque infantine. Ils se laissent facilement prendre à l'engrenage fatal. Il en était bien conscient ce sage père de famille qui déclarait : « Si je puis apprendre à mon fils à ne pas faire de dettes, mais à épargner en vue des achats prochains, j'aurai établi le fondement de son bonheur ».

Mais ne nous leurrions pas. Il y aura toujours des victimes. D'aucuns ne seront assagis qu'après avoir fait l'expérience cuisante. Notre devoir est d'en limiter autant que possible le nombre. Tant pis alors pour eux si nous avons prêché dans le désert.

On risque bien de trouver chez nous aussi des types du genre de cette dame d'Amérique, le pays du dollar, où pourtant la vente à crédit fait furie :

Dame Johnson est venue régler le dernier versement de la voiture d'enfant qu'elle avait achetée à tempérament.

— Comment va le bébé ? s'enquiert aimablement le caissier du magasin.

— Très bien, Monsieur. Le cher petit se marie le mois prochain !

Ex. Remise des comptes annuels à l'Union.

Nous rappelons à MM. les caissiers que les comptes et le bilan de 1955 doivent être adressés à l'Union pour le

1^{er} mars 1956 au plus tard.

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5-8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée. Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine l'Union doit manipuler plus de 1000 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins dix jours avant l'assemblée générale, 15 jours même si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

Aux termes de la loi et des statuts, les comptes annuels seront publiés pour être communiqués aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Coin de la pratique

Dans les prêts sur simple cautionnement, l'amortissement obligatoire minimum est légalement fixé à 3 % par an. D'autre part, le créancier peut être lié envers la caution si le débiteur s'est engagé par contrat à verser un amortissement annuel supérieur à 3 %. Si, profitant d'une possibilité particulière à une époque favorable, le débiteur fait un amortissement extraordinaire et considérable — ce que la Caisse Raiffeisen acceptera toujours en vertu du principe du désendettement — ce versement peut-il être compté comme remplaçant les amortissements des années à venir et délie-t-il le débiteur de tout versement pendant ce temps présumé de la compensation ?

Non, il n'en est pas ainsi. Le législateur a sciemment voulu avantager toujours la caution en poussant à l'allègement de son engagement. En effet, le droit du cautionnement, à l'article 500 du C. O., stipule que le montant total dont la caution est tenue diminue chaque année de 3 %. C'est dire que la réduction légale de la garantie est de 3 % annuellement quels que soient les amortissements antérieurs qui auraient pu être effectués. A propos du versement extraordinaire, le même article du C. O. précise encore que, dans tous les cas, le montant dont est tenue la caution diminue au moins dans la même proportion que la dette. Celle-ci ayant diminué par suite d'un amortissement extraordinaire, l'engagement de la caution diminue d'autant. Ainsi un gros amortissement profite à la caution, mais ne saurait être considéré comme compensant l'amortissement obligatoire de plusieurs années à venir. L'année suivante déjà, l'obligation légale de l'amortissement continue en corrélation avec la réduction légale annuelle de la garantie.

L'article 509, al. 3, du C. O., stipule encore que tout cautionnement donné par une personne physique s'éteint à l'expiration du délai de 20 ans dès sa conclusion. Il faut préciser que ce délai de 20 ans est un maximum, le législateur ayant voulu fixer un terme absolu à la durée du cautionnement. Mais le cautionnement peut s'éteindre bien

auparavant, avec l'extinction de la dette ou même avant l'extinction de la dette, en considération des conditions contractuelles et des dispositions légales concernant la diminution de la garantie.

Communication du bureau de l'Union



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
BÜGLI-VON AESCH
LANGENTHAL/B

L'Union se charge volontiers de cette publication sous la forme d'une polycopie ou d'un imprimé.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril.

COURS

Les cours renommés par correspondance en français de l'Institut Mercurius à Apeldoorn (Hollande), le plus grand Institut Spécial de Hollande pour l'enseignement par correspondance de l'agriculture, de l'horticulture et de l'élevage recommencent. Paiement en francs suisses. Demandez la brochure gratuite avec 151 cours. Eleveur - Elevage du bétail, des moutons, des porcs, des chevaux - Alimentation du bétail - Sous-Ingénieur Agricole - Motoculteurs et tracteurs - Fumure - Culture potagère et maraichère des pommes de terre - Chef de culture - Gérant - Architecte Paysagiste - Art floral - Le dessin des Jardins - Agrologie.

MERCURIUS

A. JÄGGI, RECHERSWIL (Sol.)

Pépinières forestières



membre de la Caisse Raiffeisen, Recherswil

offre des **plants forestiers**

de bonnes provenances et de premières qualités. Visitez mes cultures ou demandez prix-courant.

Téléphone (065) 464 25

APHRODISE

Pour la saillie et faire retenir les vaches et petits animaux domestiques

Le flacon Fr. 5.—

ENTÉROSE poudre • GOSTÉRINE gouttes

Contre la diarrhée des veaux

Fr. 4.—

BREUVAGE

Pour nettoyer les vaches après vêlage. Le paquet Fr. 1.75; 3 paquets Fr. 4.50

PHARMACIE ÉCONOMIQUE ET VÉTÉINAIRE

R. SUARD • 7, rue des Deux-Ponts • Tél. (022) 25 06 65 • GENÈVE



60 litres de lait économisés avec 5 kg de

Lactina

L'aliment vitaminé le plus concentré pour veaux et porcelets
Echantillon gratuit et documentation sur demande
LACTINA SUISSE PANCHAUD S.A. VEVEY

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

ANNO NUOVO del direttore Ignaz Egger

Il 1955 è passato nella storia dei tempi ed un nuovo anno ha aperto le sue porte. Questo cambiamento ci offre l'occasione di fare un bilancio spirituale. Riandiamo innanzitutto nel periodo trascorso, ma cerchiamo di gettare uno sguardo anche nel nuovo anno appena iniziato.

Se guardiamo indietro constatiamo che noi svizzeri abbiamo potuto in tranquillità, libertà e pace attendere alle nostre occupazioni, far fronte ai nostri obblighi e doveri. Abbiamo goduto di calma nella politica, un destino favorevole ci ha evitato disordini interni ed esterni e le preoccupazioni che travagliano altri popoli, grandi catastrofi naturali ci sono state risparmiate. L'economia è ancora sotto il segno dell'alta congiuntura, ciò che porta lavoro e guadagno a tutti, ed i raccolti furono in generale soddisfacenti. Certamente ai singoli preoccupazioni ed affanni non sono stati risparmiati, ma ciò diminuisce d'importanza di fronte alla buona situazione generale. Abbiamo perciò tutti i motivi per guardare con soddisfazione e gratitudine all'anno trascorso. Come raiffeisenisti abbiamo però ancora maggior motivo di soddisfazione. Con 16 nuove fondazioni il complesso delle Casse è salito a 1007, e dai primi calcoli approssimativi appare certo che anche il numero dei soci e la somma dei capitali depositati hanno subito un rispettabile aumento, di modo che a fine 1955 le Casse rurali svizzere avevano più di 110 000 soci ed oltre 1350 milioni di somma di bilancio. Le buone contingenze economiche ed il solido lavoro costruttivo di oltre 50 anni hanno permesso questo rallegrante successo. Ciò conferma ancora una volta come siano sicuri e provati i principi basilari del sistema Raiffeisen.

Già che parliamo di progressi e successi, vogliamo accennare con particolare gioia e soddisfazione ai risultati del movimento Raiffeisen nella Svizzera italiana e nel Ticino in particolare. Non solo mediante la fondazione di quattro nuove Casse il totale è stato portato a 38, ma il Ticino ha anche avuto l'onore di fondare il 4 giugno a Coldrerio la millesima Casse rurale Raiffeisen della Svizzera. Vogliamo perciò nuovamente felicitare i nostri amici ticinesi, considerando specialmente e riconoscendo ai nostri membri di lingua italiana la concordia e l'unione, con spiccato spirito cooperativistico e raiffeisenista, in nobile gara con i membri della Svizzera francese e tedesca. Tutto ciò ha portato a dei risultati che dobbiamo riconoscere con fierezza e con gioia.

Con l'inizio di quest'anno il nostro organo *le Messenger Raiffeisen* può festeggiare il suo quarantesimo d'esistenza. Benchè ciò non rappresenti un vero e proprio giubileo dobbiamo ringraziare tutti i lettori ed amici di questo giornale per l'interesse che di anno in anno va sempre crescendo. Conosciamo ed apprezziamo il significato dell'organo sociale quale portavoce dell'Unione, quale rappresentante del Raiffeisenismo e del genuino spirito cooperativo.

Questo obiettivo, e quindi in ultima analisi lo sviluppo del movimento, cercherà di essere raggiunto anche in futuro dalla Redazione del giornale, alla quale pure rivolgiamo il nostro ringraziamento.

Non ci rimane che da ringraziare. Il nostro grazie sincero e sentito va innanzitutto alla divina Provvidenza, che ha sempre accompagnato e sorretto il nostro lavoro, ma grazie anche alle migliaia di fedeli ed instancabili raiffeisenisti, siano essi dirigenti, cassieri o semplici membri delle nostre Casse, i quali con lavoro indefesso, sovente con stupefacente dedizione, mettono le loro forze ed attitudini al servizio dei nostri ideali ed hanno in tal modo contribuito al conseguimento dei successi citati.

Terminato lo sguardo retrospettivo possiamo guardare fiduciosi e lieti verso l'avvenire. Uniti e concordi vogliamo continuare nella nostra opera, osservando i cristiani principi Raiffeisen e dedicarci in pieno al raggiungimento sia dei piccoli sia dei grandi obiettivi, per rendere servizio alla collettività e contribuire al benessere della nostra amata Patria.

In questo spirito auguriamo a tutti i collaboratori, amici e protettori del Raiffeisenismo, a tutti i lettori del Messaggero, unitamente al nostro profondo ringraziamento per la loro fiducia e simpatia, un felice ed ottimo

B U O N A N N O

Piccola storia del Messaggero raiffeisen

L'Unione svizzera delle Casse rurali fu fondata nel 1902, e già allora si era discussa la possibilità di pubblicare un organo ufficiale. Questa proposta fu tuttavia abbandonata causa le spese troppo elevate che la pubblicazione di un giornale avrebbe causato alla ancor giovane Unione. Anche negli anni seguenti questa necessità continuò ad essere sentita e discussa, ma la sua realizzazione restava sempre difficile. Il

parroco Traber, che non indietreggiava di fronte e nessun ostacolo, decise allora semplicemente di assumere egli stesso, a suo rischio e pericolo, la pubblicazione in questione.

Ed ecco che nel 1912 apparve il primo numero del *Messenger Raiffeisen - Raiffeisenbote*, precursore del Messaggero attuale. Esso veniva pubblicato in tedesco e francese ogni quindici giorni.

Tuttavia dopo poco tempo, causa divergenze di vedute, il comitato dell'Unione presieduto dal parroco Traber dava le dimissioni, ed anche la pubblicazione cessava.

La nuova direzione dell'Unione però si occupò a sua volta della questione, ed il 1. luglio 1913 apparve, per cura dell'Unione stessa, il primo numero del *Raiffeisenbote*. Anche le Casse romande sentirono la necessità di un giornale, che fu deciso a sua volta già nel 1913, ma delle 159 Casse allora affiliate all'Unione soltanto 31 erano di lingua francese, di modo che la pubblicazione di un giornale speciale in francese sarebbe risultata troppo onerosa per l'Unione (discorso che vale attualmente per un'eventuale pubblicazione in lingua italiana).

La questione non fu però lasciata cadere. Tutt'altro. Negli anni seguenti le discussioni in proposito continuarono, finchè nella sua seduta del 14 dicembre 1915 il comitato centrale, visto anche che nel frattempo le casse romande erano aumentate a 46, decise la pubblicazione di un organo in lingua francese. Nel 1916 apparve il primo numero sotto il titolo, conservato a tutt'oggi, *Le Messenger Raiffeisen*, redatto da una speciale commissione di tre membri. Dal 1920 al 1926 la redazione venne assunta dal pastore Mounoud, uno dei promotori della pubblicazione, finchè nel 1927 la redazione passò all'Unione direttamente.

Al momento attuale la redazione è affidata ai signori Géo Froidevaux, revisore, par la parte francese, e Giorgio Molinari, revisore, per la parte italiana. La tiratura raggiunge 8740 esemplari, di cui circa 500 destinati alle Casse di lingua italiana.

Voltando pagina dopo quarant'anni di vita il nostro sentimento di profonda riconoscenza va verso i promotori, i collaboratori e gli amici del Messaggero. Grazie anche a tutti i collaboratori occasionali, a tutti coloro che ci comunicano notizie interessanti da riportare o problemi da sviluppare o che ci inviano notizie delle loro Casse. Grazie infine a tutti gli abbonati e lettori. Anche se gli abbonati del Ticino sono pochi, quasi dappertutto limitati ai 10 abbonamenti obbligatori per ogni Cassa (e nella

Svizzera interna sono molte ormai le Casse che fanno giungere il Messaggero a tutti i loro soci!), la soddisfazione per i risultati ottenuti e la gioia di vedere il movimento Raiffeisen fiorire costituiscono per il Messaggero un incoraggiamento a perseverare sulla strada seguita sin qui. Il Messaggero è e resterà prima di tutto un *organo di propaganda raiffeisenista*. Continuerà a propagare l'idea della cooperazione in materia di risparmio e credito rurale. Il Messaggero resterà pure un *organo di formazione*, un monitore finanziario che vuol risvegliare l'interesse, educare, approfondire le idee della cooperazione con articoli semplici alla portata di ognuno. Cercherà di diffondere nelle campagne lo spirito di solidarietà e di mutuo aiuto. In un'epoca in cui ognuno è portato a rimettersi per tutto alla collettività, esso ha l'ambizione di risvegliare le energie singole e valorizzare la personalità. Come monitore finanziario conti-

nuerà a trattare problemi riguardanti il credito agricolo e la vita sociale delle popolazioni rurali, come pure i problemi generali di amministrazione delle nostre cooperative. Ma il Messaggero è pure *organo di combattimento*, per difendere il nostro movimento contro i suoi molteplici nemici, sia all'interno sia dal di fuori. Esso funziona pure da *bollettino d'informazione raiffeisenista*. Vi saranno contenute tutte le comunicazioni ufficiali dell'Unione, tutti i rendiconti di assemblee e riunioni, sia dell'Unione sia delle Federazioni. Infine il Messaggero è una *tribuna libera a tutti*, a disposizione di tutti coloro che hanno dei fatti o delle esperienze da presentare, capaci di arricchire le conoscenze pratiche delle Casse e dei loro amministratori.

In una parola, il Messaggero vuole restare il vero organo, il giornale popolare, lo stimolante all'azione del nostro movimento, il legame che unisce i membri della nostra

grande famiglia raiffeisen. E lo sarà veramente nella misura con cui sarà sostenuto ed anche nella misura con cui sarà ricevuto e letto. È per questo che ci permettiamo di sollecitare di nuovo la collaborazione di tutti i suoi amici. Collaborazione di chi ha idee da portare o da sviluppare, collaborazione delle Casse che lo terranno al corrente degli avvenimenti importanti della loro esistenza, collaborazione attiva infine, diffondendo il Messaggero in una cerchia sempre più estesa di abbonati e di lettori. Lavorare alla diffusione delle idee che gli sono care perchè ne ha provato la giustezza e la veridicità, permettere che il movimento Raiffeisen realizzi costantemente nuovi progressi non soltanto nel campo delle cifre e delle realizzazioni ma anche negli spiriti e nei cuori, ecco il compito che il Messaggero si impone. Questo bello scopo esso si sforzerà di raggiungerlo nel migliore dei modi, con applicazione ed ardore. *La redazione.*

Quarantesimo *del prof. Plinio Ceppi presidente della Federazione ticinese*

Il Messaggero, questo simpatico periodico mensile del raiffeisenismo, festeggia il suo quarantesimo di attività: sono quattro decenni che la voce disinteressata del cooperativismo bancario entra in migliaia di famiglie svizzere a portare la voce della mutualità, a incoraggiare i tiepidi, a frenare i troppo ottimisti, a educare dirigenti e seguaci, a forgiare le menti dei giovani.

È una voce semplice, senza pretese, che entra nelle nostre case, di soppiatto quasi, fra tanta altra stampa rumorosa, dai titoli vistosi e magari vuota, dalle illustrazioni affascinanti ma spesso leggera o fatta di pettegolezzo, quando poi non è morbosa, antieducativa, nefasta per il singolo e per la famiglia.

Messaggero! Che tu possa essere sempre il benvenuto tra la nostra gente, sia in mezzo agli umili che traggono l'esistenza dai più duri lavori, categoria che è un po' la beniamina del raiffeisenismo, sia tra i più fortunati, che non guardano però dall'alto in basso, sia tra i dirigenti delle Casse, ai quali puoi essere di prezioso ausilio, sia che

ricordi i doveri della carica, sia che porti luce giuridica o pratica, sia che li aggiorni sull'andamento economico.

Auguriamoci che il quarantesimo del Messaggero coincida con l'inaugurazione della quarantesima Cassa del Ticino. Parecchi comuni infatti sono in predicato per nuove fondazioni, così che appare ormai certo questo traguardo per l'inizio del 1956. E non potrebbe esserci modo migliore di onorare il giornale del raiffeisenismo che diffondendo le casse e con ciò i soci, eppertanto i lettori.

Con particolare gioia si constata come il Ticino non sia più la « Cenerentola » tra i cantoni confederati, chè, col suo undicesimo posto nella graduatoria, è ora ben piazzato quanto a numero di Casse.

Così fa pure piacere di sentire parole di consenso e di incoraggiamento da persone autorevoli, in settori dove sino a poco fa le Casse rurali non erano degnate di alcuna considerazione od interesse, trattate come vera « quantité négligeable ».

Pure il Consigliere di Stato, direttore del

Dipartimento cui compete la sorveglianza sui comuni, dimostra la sua simpatia, così come uno dei nostri più quotati consiglieri nazionali, ed anche il capo dell'ufficio cantonale di statistica, il quale si ripromette, nel quadro di una intelligente serie di felici iniziative, di dare impulso alla economia del Gambarogno con la fondazione di un paio di nuove Casse rurali.

Volentieri confermiamo come sia nostra intenzione il veder continuare la pubblicazione del Messaggero nella veste attuale, con la parte italiana abbinata a quella francese, così da poter beneficiare della esperienza dei romandi, favorendo in tal modo contatti assai utili.

E mentre chiudiamo con un vibrante saluto e plauso all'indirizzo dei redattori del giornale, incoraggiamo i lettori a dare la loro preziosa collaborazione inviando relazioni, domande, proposte, pareri, ecc., favorendo in tal modo la vitalità, la molteplicità degli argomenti, l'attenzione degli abbonati, nel superiore interesse della causa comune.

Reminiscenze raiffeiseniste

Ai già numerosi e fedeli soci delle Casse rurali del Ticino e del Grigione italiano non mi sembra affatto superfluo far conoscere l'apostolo e fondatore delle Casse rurali svizzere, il compianto benemerito parroco Giovanni Evangelista Traber, di Bichelsee nel Canton Turgovia.

È ciò che mi sono proposto modestamente, ma con tutta la chiarezza possibile e la massima brevità.

del M. rev. don Giovanni Rovelli presidente onorario della Federazione ticinese

1854-1830: settantasette anni di vita feconda di opere buone fatte con rara intelligenza per amore del prossimo e per la maggior gloria di Dio, opere delle quali la più luminosa è stata la creazione delle Casse rurali svizzere sistema Raiffeisen.

Giovanni Evangelista Traber nacque a Homburg il 24 marzo 1854. Sortì da natura ottime qualità di intelligenza forte e tenace, di carattere leale. Nutriti questi doni con

una severa e laboriosa educazione in famiglia e con uno studio diligente nelle scuole frequentate, resero il Traber un uomo capace di maturare e concludere le opere ideate per il bene sociale ed economico dei suoi simili.

Traber si sentì da giovane chiamato al sacerdozio, ma presto fatto orfano e privo di mezzi per studiare egli decise di lavorare e guadagnare con la sua attività ciò che gli

mancava. Si mise all'opera in una bottega da falegname e nelle ore libere prendeva lezioni di latino e di lettere. Così perseverò tutto il tempo degli studi finchè conseguì la maturità ed ebbe aiuto di borse pubbliche statali per accedere alle università e completare con grande lode i suoi studi filosofici e teologici. Nel 1883 veniva ordinato sacerdote a Lucerna dal Vescovo Mrg. E. Lachat. Presto si rivelò la tempra valorosa del Traber che nel 1885 veniva eletto parroco di Bichelsee, dove rimase tutta la sua vita come uomo di Dio e amico del popolo. Il parroco Traber però non avrebbe avuto quella celebrità che ora lo illumina se egli non avesse ideato e creato poi a Bichelsee la prima Cassa rurale svizzera, secondo le prescrizioni e le regole tanto eccellenti e pratiche lasciate dal grande F.-G. Raiffeisen, primo creatore delle Casse rurali d'Europa.

Questa felice idea delle Casse rurali venne coltivata dal parroco Traber nell'ultimo decennio del 1800 e da lui rialzata il 1. gennaio 1900, come una fiaccola simbolica per illuminare e migliorare la vita morale ed economico-sociale del nuovo secolo.

Il parroco Traber aveva conosciuto ed ammirato il lavoro benefico ed umanitario delle Casse rurali presso le diverse Casse esistenti oltre la vicina frontiera germanica. Conoscitore dei bisogni del popolo artigiano ed agricoltore e dei difetti della burocrazia capitalista delle città, assimilò lo spirito mutualista ed umanitario del sistema Raiffeisen e credette nella bontà e nel vantaggio della Cassa rurale. Ardì farne la prova per gli artigiani e contadini di Bichelsee. Scelse un gruppo dei suoi uomini migliori e fondò il 1. gennaio 1900 a Bichelsee la prima Cassa rurale della Svizzera.

Malgrado le inevitabili difficoltà private e pubbliche che sorsero contro la novella istituzione nei primi tempi, Traber, energico e tenace, superò tutte le prove ed in breve il magnifico risultato pratico coronò di un grande successo la sua fatica.

Il buon seme della Cassa rurale gettato da Traber a Bichelsee crebbe in una vasta e feconda propaganda che fece sorgere in breve tante e tante altre Casse rurali in ogni cantone della Svizzera. Il popolo agricolo ed artigiano vedeva subito nella Cassa rurale una forza necessaria, un istituto che mancava e che era indispensabile ed a portata di mano per i bisogni finanziari del risparmio e del credito popolare.

Nel 1902 si fondava già l'Unione svizzera delle Casse rurali, per dare la direttiva e convergere le singole Casse al miglior lavoro sociale.

Nel 1921 il parroco Traber creò l'organo sociale, il nostro caro *Messaggero Raiffeisen*, e lo fece stampare in due lingue, tedesco e francese.

Si manifesta subito la praticità ed importanza del giornale che svolge nel modo più chiaro e profondo i principi del raiffeisenismo mutualista e solidale. Oggi, nel quarantesimo di vita di questo organo, mandiamo un pensiero di omaggio al saggio ideatore dello stesso. Noi ticinesi, che da ormai 33 anni abbiamo un posto nel gruppo delle Casse rurali svizzere, rendiamo speciale omaggio al valente apostolo delle Casse rurali e fondatore del *Messaggero Raiffeisen*, facendo voti che ben presto una edizione italiana e specialmente adattata a noi appaia nel Ticino e nel Grigione italiano per il progresso ed il perfezionamento delle nostre care Casse rurali di lingua italiana.

Il patto di riserva di proprietà e la vendita rateale

dell'avv. Emilio Induni vice-presidente della Federazione ticinese

L'enorme sviluppo preso dalla vendita a rate anche nel nostro paese (così come già da tempo è accaduto in altri più ricchi mercati) rende di tutta attualità l'istituto del patto di riserva di proprietà.

Le vendite a rate seguono di pari passo il miglioramento del tenore di vita. Esse non sono altro che un mezzo tecnico inteso ad agevolare le scale di preferenza dei consumatori sotto l'impulso di un costante e crescente benessere. Ma, come mai è possibile, allorchè si opera una vendita rateale di un oggetto mobile, trasferire ad altri il possesso conservandone la proprietà almeno in via provvisoria?

Se tale possibilità non esistesse innumerevoli sarebbero i casi in cui l'oggetto della contrattazione cadrebbe nel pignoramento

o nel fallimento del debitore ed il ricavo della sua realizzazione forzata andrebbe a beneficio dei gruppi pignorati o della massa fallimentare. Il creditore che aveva alienato l'oggetto ne sarebbe beffato materialmente e moralmente. Ed è per l'appunto allo scopo di evitare una simile ingiusta perdita che il legislatore ha previsto il patto di riserva di proprietà.

L'art. 715 del CCS permette al venditore di stabilire col compratore un'accordo nel senso che questi diventerà vero ed unico proprietario dell'oggetto mobile contratto unicamente quando avrà pagato l'intero prezzo. Si tratta dunque di una vendita sotto condizione sospensiva. Se il compratore venisse perseguitato con atti esecutivi e l'oggetto pignorato, questo ritornerebbe al

venditore qualora l'incanto non avesse permesso di raggiungere la cifra atta a saldare completamente la pretesa creditoria dell'alienante. La cosa, per analogia, vale anche per il caso in cui il compratore venisse dichiarato in fallimento.

La riserva di proprietà è valevole solo se iscritta in un pubblico registro. In tal modo chiunque ne avesse l'interesse ha la possibilità di consultare il registro prima di trattare con persone di cui non conosce la consistenza economica per sapere cioè se i beni mobili da esse posseduti sono o meno gravati da riserve di proprietà.

Tale registro è tenuto dall'Ufficiale delle esecuzioni e fallimenti della circoscrizione dove ha domicilio il debitore.

La riserva della proprietà è proibita in un solo caso: nel commercio del bestiame. Qui le parti contraenti hanno un'altra possibilità, quella cioè di ricorrere alla costituzione del diritto di pegno senza il trasferimento del possesso. Ma per questa procedura rimandiamo i lettori a quanto già recentemente pubblicato in materia di commercio di bestiame.

Nella vendita a pagamenti rateali è certo però che il proprietario non può riprendere la cosa che ad una condizione: quella di restituire gli acconti già ricevuti fatta deduzione di una equa somma atta ad indenizzarlo a titolo di noleggio e per l'usura o deperimento dell'oggetto.

È un bene od un male questo sviluppo considerevole delle vendite rateali?

Sono davvero impressionanti le statistiche che vengono pubblicate anche nel nostro paese circa il numero dei concordati e dei fallimenti. Oggidì gli Uffici di esecuzioni e fallimenti rigurgitano di domande di esecuzione, i pignoramenti sono all'ordine del giorno; gli incanti si susseguono a ritmo sempre più crescente.

Perchè tutto questo? È una tragica conseguenza della vita moderna. Il numero dei risparmiatori si sottilizza sempre più. Ognuno vuol avere un mezzo di locomozione meccanizzato, ognuno vuol avere la radio, la televisione, la macchina da lavare, l'aspirapolvere, la lucidatrice, ecc., ecc. Ma le comodità vanno pagate. Si compera oggi, si compera domani, si compera sempre, si versano degli acconti e si fanno inscrivere riserve di proprietà.

Tutto questo da una parte è un bene perchè denota un costante progresso del nostro popolo, è un bene perchè le fabbriche lavorano in pieno ed i commerci fioriscono. L'operaio, l'impiegato lavora guadagna e spende.

Dall'altro lato è un male perchè un tale sistema di vita non dà più la possibilità di risparmiare. Tutto il guadagno è assorbito dalle inevitabili spese di vitto, alloggio, vestiario, imposte, oltre che dai pagamenti che

mensilmente vengono regolarmente richiesti.

Cosa succede nel caso in cui nelle famiglie subentrino delle malattie prolungate? come può l'operaio, l'impiegato assolvere a tutti questi suoi impegni? I versamenti delle casse malati, lo stipendio ridotto non possono assolutamente bastare a mantenere il livello di vita precedente. Ed allora piovono i precetti esecutivi, le rate non possono più essere solute, i venditori vengono a riprendersi gli oggetti venduti ed ai debitori non resta che il ricordo delle comodità passate. In questo consiste il pericolo di

Il risparmio ed il credito nella Cassa rurale

di Giorgio Molinari, revisore

La presenza di una Cassa rurale in molti dei nostri villaggi ci sembra al giorno d'oggi una cosa naturale. Si è portati a credere che essa sia sempre esistita, e dimenticando le sue origini si dimentica ciò che essa è costata; insensibilmente si perde il carattere particolare di tale istituzione, il senso del suo valore, la comprensione della funzione eminente che essa riempie nell'economia dei nostri villaggi.

Cooperativa di risparmio e di credito, la Cassa rurale trova il suo equilibrio nella giusta ripartizione di queste due funzioni. Lo scopo della Cassa rurale è di raccogliere il maggior numero di depositi possibile per poter effettuare il maggior numero di prestiti possibile. La Cassa è quindi innanzitutto un istituto di risparmio; essa concede prestiti soltanto entro i limiti che le sono concessi dalle sue disponibilità di risparmio. È di capitale importanza che ogni socio si renda conto del carattere particolare ed esclusivo delle Casse rurali, questo doppio aspetto che le distingue dalle altre istituzioni e nel quale esse trovano tutta la loro ragione d'esistere. Vi sono altri istituti a carattere cooperativo che si occupano del risparmio e del credito, ma la loro organizzazione è diversa, come pure il loro modo di procedere. In generale queste due funzioni sono nettamente separate: da un lato sono le casse di risparmio, o banche di risparmio, o banche popolari a seconda dei casi, che raccolgono il denaro della popolazione senza però concedere prestiti; dall'altro vi sono le casse di credito, o banche centrali di prestito, la cui unica funzione è di rispondere alle richieste di credito a corta o media scadenza.

Occupandosi contemporaneamente del risparmio e del credito, le Casse rurali si presentano dunque nel loro genere come una realtà nuova, distinta, di carattere unico. Gran merito del loro fondatore fu quello di aver saputo congiungere nella medesima istituzione questi due importanti aspetti della vita economica che sono il risparmio ed il credito. E non solo Raiffeisen si è limitato a metterli l'uno accanto all'altro,

uno sviluppo troppo intenso delle vendite rateali.

Ma allora ci si chiederà: quale la conclusione da tirare? È un istituto da favorire o da negleggere?

Come in tutte le cose anche nel caso specifico sta il motto latino: « In medio stat virtus ». L'acquisto a rate deve costituire l'eccezione e non la regola nelle nostre famiglie. Solo così l'istituto porterà un benefico effetto favorendo il progredire dell'uomo senza per questo intaccare la consistenza economica delle famiglie.

ma li ha elaborati in tal senso che il credito stesso diventa fonte di risparmio ed il risparmio è messo a servizio del credito. Questo paradosso può essere spiegato facilmente se si considera che l'unica funzione della Cassa rurale è di promuovere il risparmio. Esaminando infatti la natura del credito da essa praticato, cioè un credito sociale, un credito produttivo, si capisce come la Cassa rurale reputi che il suo gesto possa aiutare il debitore a consolidare la sua situazione finanziaria, e quindi in ultima analisi a fare delle reali economie. Inoltre la Cassa rurale, grazie alla sua politica di ammortamenti periodici regolari sui prestiti, inculca nel debitore un'abitudine che lo dispone alla pratica del risparmio.

Il credito professato dalla Cassa rurale non ha niente di commerciale: esso è umanizzato, è al servizio dei lavoratori di tutte le classi e di tutte le categorie. Quando effettua un prestito la Cassa rurale deve rispettare la sua propria natura, deve rispettare le leggi economiche, ma deve soprattutto rispettare la dignità del debitore.

Se il paragone è permesso, potremmo affermare che un credito concepito in questo modo è un po' come una trasfusione di sangue economico, che deve essere circondata dalle medesime precauzioni di una trasfusione di sangue umano.

Come principio generale, restando sempre nel paragone citato, è chiaro che non si può usare tutto il sangue di un uomo per distribuirlo a coloro che ne avessero bisogno. Sarebbe un non senso. E un non senso sarebbe pure il voler utilizzare tutti i risparmi raccolti da una Cassa per effettuare prestiti. Sarebbe il miglior metodo per farla morire. La Cassa rurale non è una centrale di sconto, e neppure l'otre citata dal Vangelo dalla quale si poteva mescere vino senza che mai si prosciugasse. La Cassa rurale concede prestiti, ed è suo compito specifico. Essa deve però innanzitutto proteggere le economie dei suoi risparmiatori, e provvedere inoltre a conservare quella liquidità che le permetta di agire là dove la necessità si faccia sentire.

Il grande problema che travaglia attualmente la società è quello del denaro. Non solo molta gente non ha denaro da parte, ma continua a spenderne facendo debiti sopra debiti, senza preoccuparsi di ciò che potrà capitare in un domani anche prossimo. Oppure si conta sulla fortuna, sullo Stato, sui terzi, che forse sosterranno ed aiuteranno la vita sregolata e senza preoccupazioni per l'avvenire di questi incoerenti.

A chi è imputabile questo stato di cose? All'individuo stesso, alla famiglia? Alle compagnie finanziarie, alle società di prestito prive di scrupoli, ai venditori a rate? Alla vita moderna? Può darsi. È tuttavia un dovere imperioso di mostrarsi previdenti e risparmiare, ciascuno per proprio conto, una sostanza materiale. Ma occorre soprattutto raggiungere la massa, mirare all'azione di assieme, creare in tutte le classi sociali un vero clima di economia e di risparmio. Non dimentichiamo infatti che il risparmio è prima di tutto una disposizione dell'intelligenza e della volontà, e lo spirito di economia è prima di tutto un'attitudine interiore che fa in modo che ognuno organizzi la propria esistenza in relazione ai mezzi di cui dispone, ed amministri la sua situazione finanziaria di conseguenza.

Ed è appunto perchè prende in particolare considerazione questa missione che la Cassa rurale assume un ruolo di opera sociale.

Vista sotto questo aspetto, è facile capire come la sua azione oltrepassi, e di gran lunga, la funzione materiale del racimolare e prestare denaro, per fare opera di educazione nel senso più vasto della parola.

Corso d'istruzione del Mendrisiotto

Venendo incontro ai desideri espressi da più parti, la Federazione ha organizzato lo scorso 17 dicembre un corso regionale d'istruzione riservato ai cassieri e dirigenti delle Casse del Mendrisiotto.

Alla presenza di una ventina di partecipanti, in rappresentanza di quasi tutte le Casse rurali di questa regione, il corso si è tenuto nel nuovo palazzo scolastico di Ligornetto, gentilmente messo a disposizione dalla Lod. Municipalità.

Dopo alcune parole di apertura del presidente della Federazione, prof. Ceppi, il sindaco di Ligornetto, e vice-presidente della Federazione, on. avv. Induni dava il benvenuto del Comune agli intervenuti.

Aveva quindi inizio il corso vero e proprio.

Il rappresentante dell'Unione, il revisore sig. Molinari, dopo aver brevemente trattato lo scopo ed utilità di un corso d'istruzione passava a parlare delle ipoteche e dei

prestati, accennando alle diverse particolarità di ogni genere di prestito, con particolare riguardo alle formalità da seguire. Come stabilito in precedenza, ad ogni punto trattato faceva seguito la discussione relativa, della quale molti intervenuti apporfontavano largamente, contribuendo in tal modo a quello scambio di vedute e di esperienze tanto proficuo per un buon esito della riunione.

Il sig. Molinari trattava quindi il credito di costruzione, soffermandosi particolarmente sulla questione della sorveglianza da parte degli organi della Cassa di questa delicata operazione. Anche qui ampia discussione faceva seguito all'esposto, dopo di che veniva trattato il problema dei controlli nei libri, nelle pezze contabili e nel bilancio, quei controlli cioè che gli organi della Cassa dovrebbero svolgere regolarmente in base agli statuti e che purtroppo vengono molto trascurati. La discussione relativa serviva a mettere in chiaro diversi punti, specialmente per quanto riguarda le competenze reciproche dei due Comitati.

Aveva quindi la parola l'avv. Induni, per un particolareggiato esposto sugli aspetti giuridici della fidejussione e della realizzazione del pegno, chiarendo praticamente le formalità e procedure da seguire. Dopo alcune domande in merito a questo capitolo prendeva ancora la parola il sig. Molinari per accennare ad alcune esperienze pratiche, in particolare la cessione di credito tra Cassa e Cassa.

La proficua riunione si chiudeva con una discussione generale durante la quale venivano trattati ancora numerosi problemi relativi a casi pratici ed esperienze fatte.

Tra gli interventi alle diverse discussioni citeremo quelli del prof. Moresino, di Morbio Inferiore, e del prof. Mombelli di Stabio.

I partecipanti si portavano in seguito in un bar del villaggio, dove il Municipio di Ligonetto con gesto veramente cortese offriva un aperitivo a tutti gli intervenuti.

Lo scopo di questo corso, cioè riunire cassieri e dirigenti in un amichevole scambio di vedute sui problemi attuali dell'amministrazione delle Casse, con possibilità di chiedere spiegazioni e schiarimenti ad un legale competente ed al rappresentante dell'Unione, è quindi stato raggiunto. Ci auguriamo che anche i risultati pratici siano altrettanto buoni, e che il corso di Ligonetto abbia servito a rinfrancare i responsabili dell'amministrazione delle nostre Casse su quei punti per i quali non erano ancora completamente in chiaro, evitando in tal modo per il futuro errori e manchevolezze (e forse anche perdite) in modo da rendere ancora più impeccabile la contabilità delle Casse rurali.

Mutations dans l'effectif des Caisses en 1955

Cantons	Nombre fin 1954	Entrées 1955	Sorties 1955	Nombre fin 1955
Appenzell R.-E.	3	—	—	3
Appenzell R.-I.	3	—	—	3
Argovie	95	1	—	96
Bâle-Campagne	14	—	—	14
Berne :				
a) allemand	61	5	—	66
b) romand	63	2	—	65
Fribourg :				
a) allemand	15	—	—	15
b) romand	55	1	—	56
Genève	35	—	—	35
Glaris	1	—	—	1
Grisons :				
a) allemand	35	1	—	36
b) italien	6	—	—	6
c) romanche	40	—	—	40
Lucerne	43	—	—	43
Neuchâtel	30	—	—	30
Nidwald	5	—	—	5
Obwald	4	—	—	4
Saint-Gall	82	—	—	82
Schaffhouse	3	—	—	3
Schwyz	14	—	—	14
Soleure	70	1	—	71
Tessin	34	4	—	38
Thurgovie	45	1	—	46
Uri	17	—	—	17
Valais :				
a) allemand	60	—	—	60
b) romand	63	—	—	63
Vaud	73	—	—	73
Zoug	12	—	—	12
Zurich	10	—	—	10
TOTAUX	991	16	—	1007

Répartition par régions linguistiques :

Suisse allemande :	601 Caisses	Suisse italienne :	44 Caisses
Suisse romande :	322 Caisses	Suisse romanche :	40 Caisses

Des nouvelles Caisses, 3 se trouvent en Suisse romande : Lamboing, Prêles (Jura), Villars-sur-Glâne (Fribourg); 4 en Suisse italienne : Coldrerio, Isonne, Torricella-Taverne, Vacallo (Tessin); 9 en Suisse allemande : Freienwil (Argovie), Duggingen, Mittelhäusern, Niederscherli, Reichenbach, Studen b/Brügg (Berne), Filisur (Grisons), Zuchwil (Soleure) et Bürglen (Thurgovie).